JOURNALISTE EN DANGER

ILLUSTRATION






RUMEURS, LÉGENDES ET COMPLOTISME SUR EBOLA

les médias sous pression face au virus de la désinformation





RAPPORT 2026

Sommaire

Résumé exécutif....3
Introduction : liberté de la presse en RDC....7
Le 2 novembre : protéger le droit de savoir....7
Janvier 2019 : les attentes de la presse....8
Avancées et protection des journalistes....10
Les rapports et alertes de JED....11
Une crise sanitaire dans une crise prolongée....13
Partie 1. Ebola : ampleur et territoires....15
Le bilan sanitaire disponible au 13 octobre....15
La répartition provinciale des cas....17
Carte des provinces ayant notifié des cas....18
Budget et moyens de la riposte....19
Installations attaquées, personnels exposés....21
Partie 2. La stratégie à l'épreuve du terrain....23
Coordination, écoute et proximité....23
La veille communautaire et le numéro vert 151....23
L'UNADI et les relais locaux....25
Les radios communautaires....25
Médias numériques et vérification des faits....27
Rumeurs, légendes et complotisme....28
Les conséquences des rumeurs sur la riposte....29
Les causes de la défiance....31
Rendre les soins compréhensibles et visibles....33
Communication publique et alerte scientifique....34
Partie 3. Le rôle des médias....37
Restrictions et accès aux sources....38
Menaces, représailles et impunité....39
La menace judiciaire....40
La précarité économique et l'enquête....41
Continuité technique et numérique....42
Compétences scientifiques et éditoriales....43
Éthique et participation des publics....45
Partie 4. Conclusions et recommandations....47
Protéger les journalistes et les médias....49
Mettre fin à l'impunité....50
Rendre l'information publique accessible....50
Réformer le cadre légal et protéger le débat....51
Financer l'indépendance des rédactions....52
Organiser la mise en œuvre et son suivi....55
Conclusion générale....58

Adresse :
695, Avenue colonel Ebeya.
Immeuble Cassiopee. 1er Étage.
Kinshasa / Gombe

Tél. : 243 99 99 96 353 / 0819996353

E-mail : jedkin@jed-afrique.org

Site web : www.jed-afrique.org

Éditeur :
Journaliste en Danger (JED)

Rédaction :
Donat M'Baya T., Tshivis Tshivuadi,
Tuver Wundi, Christiane Mujinga,
Lady Kamanga

Mise en page & Layout :
Donat M'Baya T.

IT Manager :
Felicia Longo

Administration :
Ingo Vediena

JED remercie tous ses partenaires qui ont rendu possible la publication de ce Rapport, ainsi que tous ses correspondants en provinces qui ont contribué à documenter les cas d'atteintes à la liberté de la presse.

JED autorise la reproduction des informations contenues dans ce Rapport, à condition que crédit lui soit reconnu.

Résumé exécutif

La crise d'Ebola met en évidence une vulnérabilité qui dépasse le secteur sanitaire : la difficulté à produire, faire circuler et rendre accessible une information crédible dans un environnement marqué par les violences, la défiance et la précarité des médias. La désinformation peut retarder le recours aux soins, accroître les réticences envers les équipes sanitaires et compliquer la surveillance. Les épisodes documentés en 2026 montrent que la sécurité de la riposte et la confiance des populations doivent être traitées conjointement.[1]

La dix-septième épidémie d'Ebola en RDC, due au virus Bundibugyo, a été déclarée le 15 mai 2026. Au 13 octobre 2026, le dernier bilan officiel disponible retenu dans ce rapport est celui du 10 octobre : 8 978 cas confirmés, 4 336 décès et 2 356 guérisons dans sept provinces, avec 945 personnes en isolement ou hospitalisées. Ces données décrivent l'ampleur de l'épidémie ; elles ne mesurent pas la part des contaminations ou des décès attribuable aux rumeurs.[2]

Le rapport examine quatre mécanismes par lesquels le désordre informationnel, combiné aux difficultés d'accès aux services et à l'insécurité, peut entraver la réponse sanitaire.

Rupture de la prise en charge et du suivi des contacts. Les attaques contre les centres peuvent provoquer la dispersion de patients et de personnes en cours de diagnostic. À Nia-Nia, l'incendie du centre de Bafwabongo, le 30 juin 2026, a entraîné la fuite de deux patients confirmés et de sept cas suspects. La distinction entre ces deux catégories est

[1] OMS, Bureau régional de l'Afrique (2026, 3 septembre). *Réponse à Ebola : les dialogues communautaires renforcent la confiance en République démocratique du Congo*. https://www.afro.who.int/fr/countries/democratic-republic-of-congo/news/reponse-ebola-les-dialogues-communautaires-renforcent-la-confiance-en-republique-democratique-du

[2] Institut national de santé publique & Centre d'opérations d'urgence de santé publique (2026, 11 octobre). *Rapport de situation de la 17e épidémie de maladie à virus Ebola en RDC (SitRep n° 149, données au 10 octobre 2026)*. Données consultées le 13 octobre 2026. https://insp.cd/wp-content/uploads/2026/10/SitRep_MVEBDB_149_10_10_2026.pdf

essentielle : toutes les personnes présentes dans une structure d'isolement ne sont pas nécessairement infectées.[3]

Retard dans la recherche de soins. La peur des centres, les soupçons d'empoisonnement et le doute sur la réalité de la maladie constituent des obstacles rapportés par les acteurs de terrain. Le 16 juillet, l'OMS indiquait qu'environ deux tiers des décès survenaient dans les communautés, chez des personnes n'ayant jamais reçu de soins dans un établissement ; cette proportion portait sur les décès, non sur l'ensemble des malades. La défiance doit être analysée avec les obstacles matériels, sécuritaires et sanitaires, plutôt que présentée comme une cause unique.[4,5]

Difficultés entourant les enterrements dignes et sécurisés. Le refus de certains protocoles peut conduire à la manipulation des dépouilles et créer des risques supplémentaires. À Katana, début juin 2026, une équipe d'inhumation a dû abandonner un cercueil après une attaque ; Reuters précisait que le déclencheur exact des violences n'avait pas été établi. La prévention doit concilier sécurité sanitaire, explication des procédures et respect du deuil.[6]

Désorganisation de la riposte par la violence. Les attaques contre les structures et les personnels interrompent ou fragilisent les services dont dépend la maîtrise de l'épidémie. À Nyankunde, les violences des 15 et 16 juillet ont été suivies d'un renforcement du

[3] Upar, F. (2026, 1 juillet). *Ebola : deux morts dont un policier dans l'attaque d'un centre de traitement à Nia-Nia (Ituri), des patients en fuite*. Actualite.cd. https://actualite.cd/2026/07/01/ebola-deux-morts-dont-un-policier-dans-lattaque-dun-centre-de-traitement-nia-nia-ituri

[4] OMS Afrique (2026). Voir note 1.

[5] Organisation mondiale de la Santé (2026, 16 juillet). *Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS lors du point de presse du 16 juillet 2026*. https://www.who.int/fr/news-room/speeches/item/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing---16-july-2026

[6] Reuters (2026, 4 juin). *Congo reports attack on Ebola burial team as cases rise* [Le Congo signale une attaque contre une équipe d'inhumation des victimes d'Ebola, alors que les cas augmentent]. https://www.reuters.com/business/healthcare-pharmaceuticals/congo-reports-attack-ebola-burial-team-cases-rise-2026-06-04/

dialogue communautaire ; l'OMS a ensuite rapporté une amélioration des alertes et de la collaboration locale. Ce retour d'expérience souligne l'intérêt d'une réponse associant protection, écoute et participation.[7]

Face à ces risques, les radios de proximité et les initiatives de vérification constituent des ressources importantes. Le consortium « Vérifier Pour Sauver » associe notamment le CORACOPI, Eleza Fact et Afia-Amani Grands-Lacs Media ; des formations mobilisent également Congo Check avec RSF et le CORACON avec ses partenaires. Ces initiatives établissent l'existence d'une mobilisation professionnelle, sans suffire à démontrer une réduction chiffrée de la mortalité imputable aux seuls médias.[8,9,10]

La communication publique doit, pour sa part, être appréciée à la fois par les moyens engagés, la qualité des réponses aux préoccupations et les résultats observables. L'écoute ne peut se réduire à rechercher les auteurs de messages contestataires. Elle doit aussi rendre visibles les plaintes légitimes relatives aux soins, à l'accueil, aux langues utilisées et à la transparence des décisions.

La capacité d'informer demeure cependant fragilisée par l'environnement professionnel. Les réformes intervenues depuis l'arrivée de Félix-Antoine Tshisekedi en janvier 2019 n'ont pas supprimé les menaces, les atteintes à la liberté de la presse et la vulnérabilité économique documentées par JED, RSF et le CPJ. La promesse d'un véritable quatrième

[7] OMS Afrique (2026). Voir note 1.

[8] Mutanava, J. (2026, 21 juin). *Lutte contre Ebola : cinq organisations médiatiques s'unissent contre la désinformation*. Actualite.cd. https://actualite.cd/2026/06/21/lutte-contre-ebola-cinq-organisations-mediatiques-sunissent-contre-la-desinformation

[9] Reporters sans frontières (2026, 21 juillet). *RDC : face à Ebola, RSF et son partenaire Congo Check renforcent les capacités de plus de 60 journalistes pour une couverture fiable de l'épidémie*. https://rsf.org/fr/rdc-face-à-ebola-rsf-et-son-partenaire-congo-check-renforcent-les-capacités-de-plus-de-60

[10] La Voix de l'Ituri (2026, 11 septembre). *Ituri : des journalistes de Mahagi outillés pour sensibiliser contre Ébola*. https://lavoixdelituri.net/ituri-des-journalistes-de-mahagi-outilles-pour-sensibiliser-contre-ebola/

pouvoir doit donc être évaluée à l'aune des protections effectives et de l'accès aux informations, et non des seules déclarations politiques.[11,12,13]

JED recommande de donner la priorité à la protection des journalistes et à la lutte contre l'impunité ; à l'accès équitable aux données sanitaires et budgétaires ; au financement transparent de rédactions indépendantes ; à la coopération entre radios, vérificateurs et experts ; et à l'évaluation des actions à partir de critères publics. Ces mesures doivent être accompagnées de garanties contre la censure, la surveillance des opinions et la confusion entre journalisme et communication institutionnelle.

Le message central est celui d'une responsabilité partagée : les médias doivent vérifier, contextualiser et corriger ; les pouvoirs publics doivent protéger, informer et rendre compte ; les partenaires doivent soutenir ces fonctions sans subordonner l'aide à l'adhésion éditoriale. Une information indépendante, accessible et crédible est une composante de la protection des populations face aux crises sanitaires et sécuritaires.

[11] Journaliste en danger (2023, 5 avril). *La RDC se dote d'une nouvelle Loi sur la Presse, moins répressive, mais plus contraignante, à quelques mois des élections à hauts risques*. Actualite.cd. https://actualite.cd/2023/04/05/la-rdc-se-dote-dune-nouvelle-loi-sur-la-presse-moins-repressive-mais-plus-contraignante

[12] Journaliste en danger (2025). *[Rapport annuel 2025 sur la liberté de la presse en RDC]*. https://jed-afrique.org/wp-content/uploads/2025/11/RAPPORT-JED-2025-en-RDC_V1-1.pdf

[13] Mayemba Bila, S. (2026, 28 janvier). *Threats, exile, censorship: DRC journalists besieged in year of rebel rule* [Menaces, exil, censure : les journalistes de RDC assiégés après un an de pouvoir rebelle]. Comité pour la protection des journalistes. https://cpj.org/2026/01/threats-exile-censorship-drc-journalists-besieged-in-year-of-rebel-rule/

Introduction

La Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes a été proclamée en 2013 par l'Assemblée générale des Nations Unies, à travers la résolution A/RES/68/163. Le choix du 2 novembre renvoie à l'assassinat de deux journalistes français au Mali, le 2 novembre 2013. Selon l'UNESCO, cette journée appelle les États à prendre des mesures concrètes contre la culture de l'impunité[14].

La finalité de cette commémoration dépasse la protection d'une profession. L'UNESCO souligne que l'impunité favorise de nouvelles violences et prive les sociétés d'informations sur les atteintes aux droits humains, la corruption et la criminalité ; elle constitue aussi un symptôme de l'affaiblissement de l'État de droit et des systèmes de justice[15]. Le droit d'informer protège ainsi le droit de chaque personne de comprendre les décisions qui affectent sa vie.

La situation de la sécurité des journalistes dans le monde, rappelée par l'UNESCO est particulièrement préoccupante : plus de 1 700 journalistes ont été tués entre 2006 et 2024 et près de neuf assassinats sur dix restent non résolus judiciairement. Ces chiffres concernent le monde et cette période précise ; ils ne constituent pas un taux d'impunité propre à la RDC.[16].

Pour JED, inscrire ce rapport dans la perspective du 2 novembre conduit à rapprocher deux exigences trop souvent séparées : la sécurité des journalistes et la sécurité informationnelle des populations. Lorsqu'un journaliste est menacé, lorsqu'une radio cesse d'émettre ou lorsqu'une enquête sur des fonds sanitaires est empêchée, le préjudice ne s'arrête pas au professionnel concerné. Il affecte la capacité collective d'identifier un danger, de comprendre une consigne et d'obtenir des comptes.

[14] UNESCO (s. d.). *Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes*. https://www.unesco.org/fr/days/end-impunity

[15] UNESCO (s. d.). Voir note 14.

[16] UNESCO (s. d.). Voir note 14.

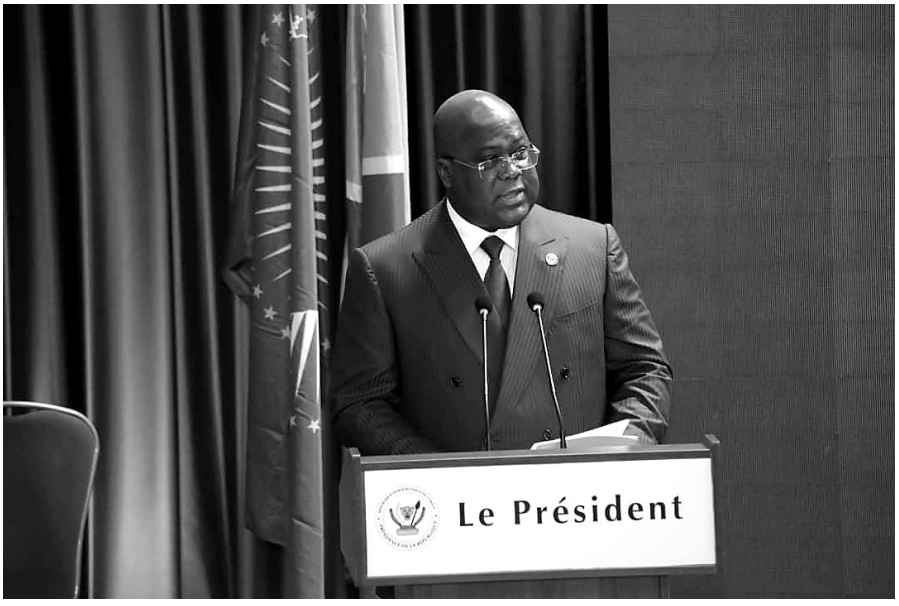
Cette articulation possède un précédent particulièrement douloureux en RDC. Le 2 novembre 2019, Papy Mahamba Mumbere, animateur de la radio communautaire de Lwemba, en Ituri, a été assassiné quelques heures après une émission sur la riposte à Ebola ; RSF rapporte que la radio a interrompu ses programmes et que les six journalistes de sa rédaction ont fui[17]. La proximité chronologique avec l'émission constitue un élément documenté, sans dispenser d'établir judiciairement les responsabilités et le mobile exacts.

Janvier 2019 : une attente de rupture

L'arrivée de Félix-Antoine Tshisekedi à la présidence, en janvier 2019, a ouvert une séquence d'espoir pour la presse congolaise. Dans leur lettre consacrée aux 100 premiers jours de son mandat, RSF et JED rappelaient son engagement d'investiture de faire des médias un « véritable quatrième pouvoir » ; elles relevaient également une diminution initiale des exactions, tout en soulignant l'ampleur des réformes restant à entreprendre[18].

[17] Reporters sans frontières (2019, 15 novembre). *RDC : ces journalistes menacés pour leur couverture d'Ebola*. https://rsf.org/fr/rdc-ces-journalistes-menacés-pour-leur-couverture-d-ebola

[18] Reporters sans frontières & Journaliste en danger (2019, 15 mai). *RSF et JED au nouveau président de la RDC : "Après les promesses, place à l'action"*. https://rsf.org/fr/rsf-et-jed-au-nouveau-président-de-la-rdc-après-les-promesses-place-à-l-action



Félix Tshisekedi aux États généraux de la presse, 25 janvier 2022. Archive. Crédit : Opinion Info.[19]

Le point de départ était défavorable. La RDC occupait la 154e place sur 180 dans le classement RSF de 2019 et sortait d'une année 2018 marquée, par un niveau particulièrement élevé d'atteintes à la presse en Afrique subsaharienne[20]. L'attente de changement ne portait donc pas seulement sur les relations entre la présidence et les médias, mais sur l'ensemble des mécanismes qui rendaient le travail journalistique précaire ou dangereux.

La promesse de quatrième pouvoir impliquait une transformation vérifiable : la possibilité d'enquêter sur les gouvernants, de contester leurs affirmations et de publier des défaillances sans encourir des représailles. Elle supposait des garanties contre les arrestations arbitraires, une justice capable d'instruire les agressions et des règles empêchant la fermeture discrétionnaire des organes de presse. Elle exigeait également une autonomie économique suffisante pour que le journaliste ne dépende pas de celui dont il doit contrôler l'action.

[19] La Rédaction (2022, 25 janvier). *États généraux de la presse : Félix Tshisekedi disposé à faciliter l'accès aux sources d'informations pour les professionnels des médias*. Opinion Info. https://www.opinion-info.cd/politique/2022/01/25/etats-generaux-de-la-presse-felix-tshisekedi-dispose-faciliter-lacces-aux

[20] RSF & JED (2019). Voir note 18.

À cette fin, RSF et JED formulaient des priorités concrètes : dépénaliser les délits de presse, mettre fin aux arrestations et suspensions arbitraires, instaurer une protection indépendante, enquêter sur les assassinats non élucidés et transformer la RTNC en véritable média de service public[21].

Près de huit ans après l'arrivée de Félix-Antoine Tshisekedi au pouvoir, ces demandes fournissent une grille d'appréciation du bilan : les engagements doivent être jugés sur leurs effets concrets, plutôt que sur la seule fréquence des déclarations favorables à la presse.

Des avancées à reconnaître, une protection à rendre effective

Une appréciation rigoureuse ne peut soutenir qu'aucun changement n'est intervenu depuis 2019. Les états généraux de la presse de janvier 2022 et l'adoption de l'ordonnance-loi n° 23/009 du 13 mars 2023 ont constitué des étapes de réforme ; JED a salué le remplacement de l'ancienne Loi sur la presse datant de 1996, tout en relevant l'absence de dépénalisation explicite et plusieurs contraintes nouvelles[22], [23].

Le constat central du présent rapport est celui d'un décalage entre ouverture normative et protection vécue. L'existence d'une Loi nouvelle n'équivaut pas à l'indépendance des rédactions, à la fin de l'impunité ou à la disponibilité de ressources stables. L'évaluation doit examiner la manière dont les textes sont appliqués, les possibilités de recours et la situation des professionnels qui couvrent les sujets les plus sensibles.

Le classement RSF de 2026 place la RDC au 130e rang sur 180 pays, contre le 133e en 2025 ; pourtant, le score global passe de 42,31 à 42,16 et le score sécuritaire de 31,94 à 27,34, avec un rang sécuritaire qui recule de 154 à 166[24]. Le gain de trois places ne peut

[21] RSF & JED (2019). Voir note 18.

[22] JED (2023). Voir note 11.

[23] JED (2025). Voir note 12.

[24] Reporters sans frontières (s. d.). *République démocratique du Congo*. Consulté le 13 octobre 2026. https://rsf.org/fr/pays-république-démocratique-du-congo

donc être assimilé à une amélioration uniforme des conditions de travail. Le rang relatif et l'évolution des risques ne racontent pas exactement la même histoire.

Le classement ne permet pas davantage d'attribuer la position du pays à l'épidémie d'Ebola : il combine plusieurs dimensions de l'environnement médiatique et ne fournit pas une mesure causale par crise[25]. Il renseigne le contexte dans lequel les journalistes sont appelés à couvrir la santé.

Ce que les rapports et alertes de JED rendent visible

Dans son communiqué du 1er novembre 2023, JED annonçait au moins 523 attaques diverses contre la presse pendant le premier mandat de Félix Tshisekedi, dont cinq journalistes tués, au moins 160 arrestations et 123 cas de médias attaqués, fermés ou d'émissions interdites[26].

Le rapport 2025 de JED décrit, dans l'Est, une cinquantaine de journalistes contraints de fuir les zones occupées, des médias détruits ou réduits au silence et des pressions exercées pour imposer les récits des acteurs armés[27].

Les alertes de septembre 2026 illustrent la continuité des risques. À Mwenga, JED rapporte le vol du matériel de la radio communautaire dans la nuit du 8 au 9 septembre et l'arrêt de ses émissions à partir du 9 ; les auteurs et leur motivation ne sont pas établis

[25] RSF (s. d.). Voir note 24.

[26] Journaliste en danger (2023, 1 novembre). *[Présentation du rapport JED 2023 : atteintes à la presse durant le premier mandat de Félix Tshisekedi]*. https://jed-afrique.org/en/2023/11/01/rapport-jed-2023-plus-de-500-atteintes-contre-la-presse-dont-5-journalistes-tues-durant-le-premier-mandat-du-president-felix-tshisekedi/

[27] JED (2025). Voir note 12.

dans l'alerte[28]. Le fait certain pour l'analyse est la disparition brutale d'une capacité locale d'information.

À Kalemie, une alerte du 14 septembre rapporte l'interpellation de deux professionnels de Ndenga News après la rediffusion d'une émission politique et une demande de remise du disque dur de la station[29].

À Munigi, près de Goma, une enquête de RSF relayée par JED décrit l'occupation des locaux de Radiotélévision Nyiragongo Musisimuke par les services de renseignement de l'AFC/M23 et leur utilisation alléguée comme lieu de détention de civils[30], [31]. Ces éléments montrent la gravité du risque lorsqu'un espace destiné à informer devient, selon les témoignages, un instrument de contrôle.

La menace ne se limite pas aux zones de guerre. Le CPJ indique que Trésor Muntu a été arrêté à Likasi le 15 septembre 2026 après le partage d'une publication critique sur WhatsApp, puis transféré à Kasapa le 16 septembre ; l'organisation demandait sa libération le 17 septembre et rapportait des poursuites pour diffamation et publication de fausses nouvelles[32].

[28] Journaliste en danger (2026, 10 septembre). *[Alerte : attaque et pillage de la Radio communautaire de Mwenga]*. https://jed-afrique.org/en/2026/09/10/mwenga-le-10-septembre-2026-sud-kivu-mwenga-la-radio-communautaire-de-mwenga-rcm-a-ete-attaquee-par-des-inconnus-et-tout-son-materiel-de-diffusion-emporte/

[29] Journaliste en danger (2026, 14 septembre). *[Alerte : interpellation de deux journalistes de Ndenga News à Kalemie]*. https://jed-afrique.org/en/2026/09/14/kalemie-deux-journalistes-de-ndenga-news-interpelles-apres-la-rediffusion-dune-emission-politique/

[30] Journaliste en danger (2026, 3 septembre). *[Alerte : transformation des locaux d'une radio de Munigi en bureau de renseignement et lieu de détention]*. https://jed-afrique.org/en/2026/09/03/rdc-a-munigi-les-locaux-dune-radio-transformes-en-bureau-de-renseignement-de-lafc-m23-et-en-lieu-de-detention/

[31] Reporters sans frontières (2026, 3 septembre). *Enquête RSF : près de Goma en RDC, une radio transformée en bureau des services de renseignement de l'AFC/M23*. https://rsf.org/fr/enquête-rsf-près-de-goma-en-rdc-une-radio-transformée-en-bureau-des-services-de-renseignement-de-l

[32] Comité pour la protection des journalistes (2026, 17 septembre). *DRC journalist detained,*

Ces événements ne sont pas présentés comme des agressions toutes liées à Ebola. Ils documentent l'environnement général dans lequel les mêmes rédactions doivent assurer une information sanitaire fiable. Une presse privée d'équipements, exposée à des poursuites ou soumise à des acteurs armés ne retrouve pas automatiquement son indépendance lorsque le sujet devient médical.

Une crise sanitaire dans une crise prolongée

L'épidémie d'Ebola s'inscrit dans un espace marqué par trois décennies de violences et de déplacements de populations, en particulier dans les Kivu, comme le rappelle le Centre régional d'information des Nations Unies. Cette superposition des crises constitue le contexte dans lequel les journalistes doivent accéder aux territoires, rencontrer les sources et maintenir leurs activités.[33]

Le 2 septembre 2026, le directeur général de l'OMS soulignait que des décennies de guerre, la pauvreté, la faim et la faiblesse des services rendaient la méfiance des populations compréhensible ; il plaçait la confiance et l'appropriation communautaires au cœur de la réponse à Ebola[34]. L'information n'agit donc pas dans un vide social. Sa réception dépend aussi de l'expérience concrète de la protection, des soins et de la justice.

Le rapport JED 2026 poursuit un double objectif : préciser les responsabilités des médias dans la production d'informations fiables et les obligations des acteurs qui doivent rendre

prosecuted for sharing X post on WhatsApp [Un journaliste de RDC détenu et poursuivi pour avoir partagé une publication de X sur WhatsApp]. https://cpj.org/2026/09/drc-journalist-detained-prosecuted-for-sharing-x-post-on-whatsapp/

[33] Centre régional d'information des Nations Unies (2026, 22 avril). *RDC : trente ans de déplacements dus à la violence*. https://unric.org/fr/rdc-trente-ans-de-deplacements-dus-a-la-violence/

[34] Organisation mondiale de la Santé (2026, 2 septembre). *WHO Director-General's opening remarks at the media briefing – 2 September 2026* [Allocution liminaire du Directeur général de l'OMS au point de presse du 2 septembre 2026]. https://www.who.int/news-room/speeches/item/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing---2-september-2026

ce travail possible. L'indépendance, la sécurité et la viabilité des rédactions sont des conditions essentielles de résilience face aux crises.

Partie 1
Ebola : ampleur, territoires et limites du bilan

Une épidémie devenue la deuxième plus importante jamais enregistrée.

L'épidémie de maladie due au virus Bundibugyo a été déclarée en Ituri le 15 mai 2026. Elle est présentée par les organismes de surveillance comme la dix-septième épidémie d'Ebola enregistrée en RDC depuis 1976, et comme la plus importante liée au virus Bundibugyo[35], [36].

Le qualificatif de « troisième plus grande épidémie » correspond à une étape antérieure : l'OMS l'employait le 16 juillet 2026, lorsque le bilan faisait état de 2 073 cas confirmés et de 796 décès. Le 2 septembre, le directeur général de l'OMS la qualifiait désormais de deuxième plus grande épidémie d'Ebola jamais enregistrée, derrière celle d'Afrique de l'Ouest[37], [38].

Cette évolution illustre une responsabilité élémentaire des rédactions : une qualification exacte à une date peut devenir périmée quelques semaines plus tard.

Le bilan national : données disponibles au 13 octobre 2026

La recherche documentaire est arrêtée au 13 octobre 2026. Le dernier bulletin officiel disponible à cette date est le SitRep n° 149 de l'INSP et du COUSP, daté du 10 octobre et publié le 11 octobre. Il fait état de 8 978 cas confirmés, 4 336 décès, 2 356 guérisons et

[35] OMS, Bureau régional de l'Afrique (2026, 25 juillet). *[L'accès à une information fiable, un enjeu clé de la réponse à Ebola]*. https://www.afro.who.int/fr/countries/democratic-republic-of-congo/news/lacces-une-information-fiable-un-enjeu-cle-de-la-reponse-ebola

[36] UK Health Security Agency [Agence britannique de sécurité sanitaire] (2026, 24 septembre). *Outbreaks under monitoring: week 37 (week ending 13 September 2026)* [Épidémies sous surveillance : semaine 37, se terminant le 13 septembre 2026]. GOV.UK. https://www.gov.uk/government/publications/outbreaks-under-monitoring-in-2026/outbreaks-under-monitoring-week-37-week-ending-13-september-2026

[37] OMS (2026). Voir note 5.

[38] OMS (2026). Voir note 34.

945 personnes en isolement ou hospitalisées, dans sept provinces et 65 zones de santé. Ces chiffres ne constituent donc pas un décompte des événements survenus jusqu'au 13 octobre. Le résumé, les tableaux et la carte utilisent tous ce même bilan.[39,40]

Indicateur	Valeur et portée
Cas confirmés cumulés	8 978 ; ce cumul ne représente pas le nombre total certain des infections survenues.
Décès rapportés	4 336 décès confirmés, dans le bilan arrêté au 10 octobre 2026.
Guérisons rapportées	2 356 ; sorties favorables enregistrées, non estimation de toutes les guérisons dans la population.
Hospitalisation ou isolement	945 patients au moment du bilan ; indicateur de situation, non cumul depuis mai.
Périmètre géographique	Sept provinces, 65 zones de santé et 246 aires de santé ayant notifié des cas dans le bilan cumulé.
Contacts suivis	81,0 % : 15 672 contacts vus sur 19 346 recensés dans les provinces ayant transmis leurs données du jour ; données non actualisées pour l'Ituri et le Sud-Ubangi.

Le rapport entre les 4 336 décès et les 8 978 cas confirmés est d'environ 48,3 %. Il s'agit d'une létalité apparente parmi les cas confirmés notifiés à cette date, non d'une

[39] INSP / COUSP (2026). Voir note 2.

[40] Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (2026, 12 octobre). *Ebola disease outbreak in the Democratic Republic of the Congo [Épidémie de maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo]*. Actualisation du 12 octobre ; données au 10 octobre. Consulté le 13 octobre 2026. https://www.ecdc.europa.eu/en/ebola-outbreak-democratic-republic-congo-and-uganda

probabilité individuelle de décès applicable à toute personne infectée. Les retards de notification, l'évolution clinique et les infections non détectées en limitent l'interprétation.[41]

Les provinces touchées : une forte concentration, une diffusion à surveiller

L'Ituri et le Nord-Kivu concentrent la majorité des cas, devant cinq autres provinces. Toutes les valeurs du tableau proviennent du même SitRep n° 149, arrêté au 10 octobre 2026.[42]

Province	Cas confirmés cumulés	Décès rapportés
Ituri	6 639	3 074
Nord-Kivu	1 883	1 075
Haut-Uélé	379	159
Tshopo	59	22
Bas-Uélé	13	4
Sud-Kivu	3	1
Sud-Ubangi	2	1
Total	8 978	4 336

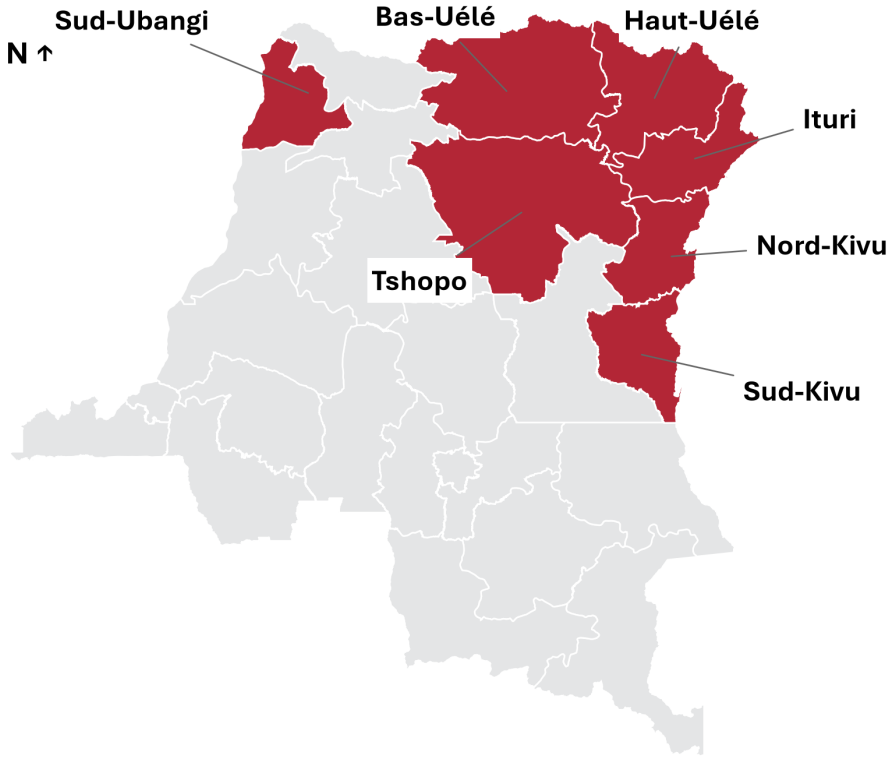
Les 65 zones touchées se répartissent entre l'Ituri (28), le Nord-Kivu (17), le Haut-Uélé (7), la Tshopo (7), le Bas-Uélé (4), le Sud-Kivu (1) et le Sud-Ubangi (1). Le dénominateur de 167 zones concerne ces sept provinces, non l'ensemble du pays.[43]

[41] INSP / COUSP (2026). Voir note 2.

[42] INSP / COUSP (2026). Voir note 2.

[43] INSP / COUSP (2026). Voir note 2.

Carte de la RDC : les provinces ayant notifié des cas



Le rouge signale les provinces ayant notifié au moins un cas confirmé depuis le début de l'épidémie ; il n'indique ni une contamination uniforme ni des foyers actifs partout. Fond : geoBoundaries/HDX. Données : INSP/COUSP, bilan au 10 octobre 2026 disponible lors de l'arrêt documentaire du 13 octobre.[44,45]

[44] *Democratic Republic of the Congo - Subnational Administrative Boundaries* [République démocratique du Congo : limites administratives infranationales] (s. d.). Humanitarian Data Exchange [Plateforme d'échange de données humanitaires]. https://data.humdata.org/dataset/geoboundaries-admin-boundaries-for-democratic-republic-of-the-congo

[45] INSP / COUSP (2026). Voir note 2.

Budget et moyens de la riposte : distinguer besoins, annonces et dépenses



Soignants au centre de traitement Ebola de Bunia, 3 juillet 2026. Crédit : OMS / UNifeed.[46]

Le 4 septembre 2026, le gouvernement et ses partenaires ont présenté un plan révisé de 180 jours estimé à 1,3 milliard de dollars américains. Selon l'OMS, ce plan vise notamment la surveillance, la recherche des contacts, la prise en charge, les capacités logistiques, l'engagement communautaire et la préparation des provinces à risque[47].

Lors d'un briefing tenu à Bunia le 18 juin, rapporté par Actualite.cd le 21 juin, le porte-parole du gouvernement Patrick Muyaya déclarait que l'État avait déjà fourni 50 millions de dollars à la riposte. Il s'agit d'une déclaration gouvernementale de financement, distincte du montant des besoins du plan révisé et d'un bilan audité des dépenses.[48]

[46] Organisation mondiale de la Santé (s. d.). *WHO / DRC EBOLA TREATMENT CENTRE* [OMS / Centre de traitement Ebola en RDC]. UNifeed, Nations Unies. https://media.un.org/unifeed/en/asset/d360/d3602830

[47] OMS, Bureau régional de l'Afrique (2026, 4 septembre). *La RDC et ses partenaires lancent un Plan révisé de 180 jours pour intensifier la réponse à l'épidémie d'Ebola causée par le virus Bundibugyo et sauver des milliers de vies*. https://www.afro.who.int/fr/countries/democratic-republic-of-congo/news/la-rdc-et-ses-partenaires-lancent-un-plan-revise-de-180-jours-pour-intensifier-la-reponsea

[48] Muamba, C. (2026, 21 juin). *[Ebola en RDC : briefing de Patrick Muyaya et Roger Kamba à Bunia]*. Actualite.cd. https://actualite.cd/2026/06/21/ebola-en-rdc-patrick-muyaya-et-roger-kamba-defendent-la-riposte-gouvernementale-et

Les capacités opérationnelles ont évolué au fil de la réponse. Le 2 septembre, l'OMS indiquait 24 laboratoires, une capacité de 3 000 tests par jour, plus de 1 300 lits répartis dans 49 structures et plus de 330 tonnes de fournitures acheminées. Ces capacités annoncées doivent être distinguées de leur disponibilité effective dans chaque territoire.[49]

Le SitRep du 10 octobre montre toutefois que les capacités globales ne garantissent pas l'accès local aux soins. Il signale deux cas suspects non transférés au centre de Mambasa faute de places, une saturation des lits destinés aux cas suspects au Nord-Kivu (158 sur 165, soit 95,8 %) et l'absence de centre de traitement normé au Bas-Uélé, où sa construction reste en cours. Ces situations documentées invitent les médias à confronter les annonces de capacité aux conditions réelles d'accueil.[50]



Soins au centre de traitement Ebola de Bunia, 22 juillet 2026. Crédit : OMS / UNifeed.[51]

Pour les médias, la question budgétaire ne se réduit pas à « combien a été annoncé ? ». Elle porte aussi sur la répartition territoriale, le paiement des personnels, les délais

[49] OMS (2026). Voir note 34.

[50] INSP & COUSP (2026, 11 octobre). *SitRep n° 149, données au 10 octobre 2026*. https://insp.cd/wp-content/uploads/2026/10/SitRep_MVEBDB_149_10_10_2026.pdf

[51] Organisation mondiale de la Santé (2026, 22 juillet). *WHO / DRC EBOLA TREATMENT CENTRE* [OMS / Centre de traitement Ebola en RDC]. UNifeed, Nations Unies. https://media.un.org/unifeed/en/asset/d361/d3612822

d'approvisionnement, les coûts supportés par les familles et les mécanismes de contrôle. La publication de ces informations permettrait de différencier les irrégularités démontrables des accusations non étayées, au bénéfice de la confiance publique.

L'enjeu est également régional. Dans son bulletin du 8 octobre, l'OMS rapporte un cas importé au Kenya après un déplacement depuis la RDC via l'Ouganda, ainsi que le décès de ce patient le 5 octobre. Elle indique par ailleurs que 264 des 372 décès rapportés depuis son bulletin précédent sont survenus dans les communautés, contre 108 dans les centres de traitement. Ces données récentes renforcent l'importance d'une détection précoce, d'un accès rapide aux soins et d'une information transfrontalière cohérente ; elles ne permettent pas d'attribuer tous ces décès à la désinformation.[52]

Installations attaquées, personnels exposés…

À Mongbwalu, Radio Okapi a rapporté l'incendie de tentes de l'hôpital général de référence dans la nuit du 22 au 23 mai 2026. Selon ce reportage, elles hébergeaient 28 personnes considérées comme des cas suspects et 13 ont fui après l'incident ; il ne s'agissait donc pas d'un bilan de 13 contaminations confirmées ou de 13 nouvelles transmissions[53].

L'AFP a également rapporté l'incendie de deux tentes d'Alima à Rwampara, dans un contexte de contestation d'un diagnostic, ainsi que l'agression d'agents chargés d'un enterrement à Bunia après la circulation d'un récit de cercueil vide[54]. Le 16 juillet, le

[52] Organisation mondiale de la Santé (2026, 8 octobre). *Ebola disease caused by Bundibugyo virus – Democratic Republic of the Congo [Maladie à virus Ebola causée par le virus Bundibugyo – République démocratique du Congo]*. https://www.who.int/emergencies/disease-outbreak-news/item/2026-DON619

[53] Radio Okapi (2026, 24 mai). *Ebola en Ituri : 13 malades en fuite après incendie de leurs tentes d'isolement à Mongwalu*. https://www.radiookapi.net/2026/05/24/actualite/sante/ebola-en-ituri-13-malades-en-fuite-apres-incendie-de-leurs-tentes

[54] Ngo Mayag, M., Durand, C., & AFP Afrique (2026, 12 juin). *Endiguer l'épidémie d'Ebola, une tâche difficile freinée par la désinformation*. AFP Factuel. https://factuel.afp.com/doc.afp.com.B6RC9G7

directeur général de l'OMS condamnait une attaque contre un centre de traitement de Bunia survenue la veille[55].

L'analyse de la Crisis Analysis Team recense 68 incidents entre le 16 mai et le 1er juillet 2026 en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu ; 51 visaient directement des acteurs sanitaires, humanitaires ou de la riposte. Elle rapporte 48 victimes, dont huit personnes tuées et 40 blessées, pour l'ensemble des incidents documentés, et non uniquement parmi les soignants[56].

En août, ONU Info rapportait une déclaration du coordonnateur humanitaire Julien Harneis faisant état de plus de 260 attaques contre du personnel de santé sur six mois, ainsi que de 160 agents de santé infectés par Ebola, dont 43 décédés[57]. La période de six mois commence avant la déclaration de la flambée du 15 mai.

[55] OMS (2026). Voir note 5.

[56] Crisis Analysis Team [Équipe d'analyse de crise] (s. d.). *Analyse d'incidents liés à Ebola : Signaux CPT et implications*. https://rdc-analyse.org/files/2026/07/Analyse-sur-les-incidents-Ebola-et-themes-CPT-mi-mai_juin-2026.pdf

[57] ONU Info (2026, 26 août). *Ebola en RDC : la riposte progresse mais demeure insuffisante*. https://news.un.org/fr/story/2026/08/1159368

Partie 2
La stratégie à l'épreuve du terrain

Une stratégie fondée sur la coordination, l'écoute et la proximité.

La réponse informationnelle associe les autorités sanitaires, le pilier de communication sur les risques et d'engagement communautaire (CREC), les partenaires internationaux et des relais locaux. L'INSP et le Centre d'opérations d'urgence de santé publique (COUSP) publient des rapports de situation ; le dispositif CREC recueille et analyse les questions et les rumeurs afin d'adapter les messages. Cette organisation vise à rapprocher la communication des préoccupations exprimées dans les territoires.[58,59]

La cohérence des données et des consignes sanitaires est indispensable. Elle ne doit toutefois pas être confondue avec une validation préalable de toutes les productions journalistiques. Une coordination scientifique peut clarifier les faits et les incertitudes ; elle ne saurait retirer aux rédactions la liberté de choisir leurs angles, de confronter les sources ou d'enquêter sur les défaillances.

Quatre fonctions structurent l'analyse de cette stratégie : mettre à disposition une information de référence ; écouter les préoccupations ; associer les acteurs de proximité ; diffuser des réponses compréhensibles et permettre leur discussion. Leur efficacité dépend moins de l'uniformité des slogans que de la possibilité de répondre concrètement aux besoins signalés.

La veille communautaire et le numéro vert 151

Le numéro vert 151 figure dans les rapports du COUSP parmi les canaux d'information sur l'épidémie. Son existence permet d'orienter le public vers un interlocuteur identifié ; elle

[58] Institut national de santé publique & Centre d'opérations d'urgence de santé publique (2026, 1 septembre). *Rapport de situation de la 17e épidémie de maladie à virus Ebola en RDC (SitRep n° 109, données au 31 août 2026)*. https://insp.cd/wp-content/uploads/2026/09/SitRep_MVEBDB_109_31_08_2026.pdf

[59] OMS Afrique (2026). Voir note 35.

ne démontre pas, à elle seule, la couverture du service, la rapidité des réponses ou le traitement de chaque alerte. Ces dimensions devraient faire l'objet d'indicateurs publics, sans divulgation des données personnelles des appelants.[60]

Hussein Twaibu, président national du pilier CREC et conseiller du ministre de la Santé chargé de la communication, explique que les questions posées à la radio et les rumeurs remontées par les relais et les leaders locaux sont enregistrées et analysées dans un système de suivi des perceptions. L'OMS rapporte 89 retours communautaires analysés et quatre bulletins d'infodémie élaborés entre le 25 mai et le 24 juin 2026. Ces chiffres décrivent une activité de veille sur une période déterminée, et non un décompte national de toutes les fausses informations.[61]

Le SitRep du 10 octobre actualise ce travail de proximité : en Ituri, 28 spots ont été diffusés sur 36 stations de radio et 17 émissions organisées ; 250 retours communautaires sur 282 et 12 incidents sur 18 sont déclarés résolus dans les 48 heures. Mais seules 11 des 28 zones de santé ont transmis leurs rapports CREC, soit une complétude de 39,3 %. Au Nord-Kivu, 22 retours sur 30 et trois incidents sur six ont été résolus dans le même délai. Ces indicateurs décrivent les activités rapportées, non une mesure exhaustive de la confiance ou de la disparition des rumeurs.[62]

Une veille utile distingue les interrogations, les récits non vérifiés, les erreurs, les menaces et les plaintes relatives aux services. Elle doit conduire à une réponse puis à un retour vers les personnes concernées. Un dispositif qui collecte les préoccupations sans modifier les pratiques risque d'accroître le sentiment que l'écoute demeure formelle.

[60] INSP / COUSP (2026). Voir note 58.

[61] OMS Afrique (2026). Voir note 35.

[62] INSP / COUSP (2026). Voir note 2.

L'UNADI et les relais locaux : de la consultation à la participation

L'Union des associations culturelles pour le développement de l'Ituri (UNADI), qui regroupe vingt et une communautés, a demandé le 11 juin 2026 une association plus directe des acteurs locaux à la riposte. Son président, Michel Meta, déplorait alors que les communautés et la coordination de l'organisation ne soient pas directement impliquées. L'UNADI poursuivait néanmoins une campagne contre le vandalisme et plaidait pour une sensibilisation dans les langues locales, jusque dans les entités éloignées.[63]

Cette intervention révèle une tension entre la place accordée aux communautés dans les discours et leur participation aux décisions. Les leaders coutumiers, religieux, associatifs et de jeunesse ne devraient pas être considérés uniquement comme des relais chargés de faire accepter des mesures déjà arrêtées. Leur contribution peut aussi éclairer les horaires, les langues, les modalités d'accueil et les points de friction qui échappent aux coordinations centrales.

À Nyankunde, l'OMS rapporte, au 3 septembre, au moins 32 séances de dialogue réunissant plus de 1 500 leaders, autorités et autres acteurs locaux, ainsi que l'identification de seize leaders dans huit aires de santé affectées. Selon l'organisation, les alertes communautaires sont passées d'un maximum de onze à soixante ou soixante-dix par jour après l'élargissement du réseau. Ce résultat local suggère une amélioration de la remontée d'informations ; il ne constitue pas une mesure nationale de la confiance ni une preuve isolant l'effet du dialogue sur la mortalité.[64]

Les radios communautaires : une capacité de service public à consolider

La proximité linguistique et sociale des radios leur donne une place importante dans la réponse. Pour la période du 25 mai au 24 juin, l'OMS décrit huit spots diffusés en langues

[63] Radio Okapi (2026, 12 juin). *L'UNADI plaide pour l'implication des communautés dans la riposte contre Ebola en Ituri*. https://www.radiookapi.net/2026/06/12/actualite/societe/lunadi-plaide-pour-limplication-des-communautes-dans-la-riposte-contre

[64] OMS Afrique (2026). Voir note 1.

locales par 36 radios communautaires et locales, ainsi que 25 émissions, capsules et témoignages consacrés à Ebola. Cette mobilisation combine diffusion d'informations pratiques et possibilité de recueillir les questions des auditeurs.[65]

En Ituri, le CORACOPI participe à la production de spots, d'émissions et de podcasts. Un reportage de Kivu Times du 12 août décrit leur rediffusion par vingt radios du réseau et cite, à Bunia, l'émission interactive « Tujikinge na Ebola » de FEPACO FM. Il présente aussi des formats audio de la Radio La Voix de la Vérité destinés à circuler sur WhatsApp. Ces exemples montrent que l'antenne et les messageries peuvent être complémentaires plutôt qu'opposées.[66]

Le CORACON intervient également dans le renforcement des capacités. À Mahagi, des journalistes et techniciens des radios La Colombe et Umoja ont achevé le 9 septembre une formation de cinq jours dans le cadre du projet SHIELD, avec Radios Rurales Internationales. Le programme portait notamment sur la communication en situation d'urgence, la qualité éditoriale et l'usage des données communautaires. Les participants étaient invités à traduire ces acquis en émissions adaptées.[67]

Ces réalisations justifient un soutien durable aux médias de proximité. Elles ne permettent cependant pas d'affirmer que toutes les radios ont intégralement réorganisé leurs programmes, éliminé les théories du complot de leurs antennes ou réduit directement la mortalité. L'appréciation doit porter sur la qualité des contenus, l'accès des publics, les corrections et les changements observables, avec une méthode explicite.

La modération des émissions interactives constitue un enjeu central. Elle doit empêcher la diffusion d'accusations nominatives, de consignes dangereuses ou de messages de

[65] OMS Afrique (2026). Voir note 35.

[66] Pamoja Mapendano Serge (s. d.). *ITURI/RDC : Contre l'infodémie d'Ebola, les radios communautaires deviennent la première ligne de défense*. Kivu Times. https://kivutimes.com/ituri-rdc-contre-linfodemie-debola-les-radios-communautaires-deviennent-la-premiere-ligne-de-defense/

[67] La Voix de l'Ituri (2026). Voir note 10.

haine, sans fermer l'antenne aux inquiétudes. Reformuler une question et rechercher une réponse documentée est plus utile que disqualifier l'auditeur qui l'exprime.

Les médias numériques et la vérification : éviter les jugements globaux

Les plateformes numériques peuvent accélérer la circulation de récits trompeurs, mais elles accueillent également des initiatives de vérification et des échanges utiles. Le consortium « Vérifier Pour Sauver », présenté en juin 2026, associe Eleza Fact, Nyiragongo Ngoma Production, Afia-Amani Grands-Lacs Media, Soma Media Lab et le CORACOPI. Il prévoit une veille communautaire et numérique, des contenus pédagogiques multilingues et le renforcement des capacités des professionnels et des acteurs locaux.[68]

L'appui annoncé par RSF à Congo Check en juillet vise la formation de plus de soixante journalistes dans trois villes de l'Ituri. Il confirme que la vérification peut s'organiser à partir de compétences locales, au lieu de dépendre exclusivement d'interventions extérieures. La formation doit néanmoins être accompagnée de moyens de production et de conditions de sécurité permettant d'appliquer les acquis.[69]

Le travail de BETO offre un autre exemple de contribution numérique : une enquête publiée le 20 août confronte les décomptes d'attaques et les périmètres retenus par différentes sources. Elle montre l'intérêt de distinguer les incidents contre les soins, les incendies d'installations, les blocages et les violences rapportées, plutôt que d'additionner des séries hétérogènes. Cette démarche est différente d'un simple démenti et participe à la vérification de l'information publique.[70]

Le nombre de publications de vérification ne peut être assimilé au nombre de rumeurs neutralisées. Un même récit peut être corrigé plusieurs fois et continuer à circuler ; une

[68] Mutanava, J. (2026). Voir note 8.

[69] RSF (2026). Voir note 9.

[70] La Rédaction (2026, 20 août). *Riposte Ebola : douze attaques recensées par l'OMS depuis le 17 mai, huit incendies de structures documentés*. BETO. https://beto.cd/riposte-ebola-douze-attaques-oms-huit-incendies-documentes/

publication peut n'atteindre qu'une partie des personnes exposées. En l'absence d'un inventaire partagé et d'une méthode de mesure, un bilan national de « centaines d'infox neutralisées » ou de milliers de comportements modifiés ne peut être établi.

Les pratiques de recherche d'audience, les titres alarmistes et l'insuffisance de vérification doivent être examinés à partir de contenus identifiables. Les qualifier sans distinction de caractéristique de toute la presse en ligne masquerait la diversité des acteurs. L'enjeu est d'améliorer les règles professionnelles et les modèles économiques, quel que soit le support de diffusion.

Rumeurs, légendes et complotisme : des récits à comprendre sans les amplifier

Les récits rapportés concernent notamment le déni de la maladie, la présentation d'Ebola comme une opération d'enrichissement, la peur des centres de traitement et les soupçons entourant les enterrements. L'AFP a documenté les accusations de cercueils vides et les tensions qui les accompagnent ; le CORACOPI a décrit, dans le reportage de Kivu Times, des explications mystiques et des accusations selon lesquelles les équipes sanitaires propageraient elles-mêmes la maladie. Ces affirmations doivent être présentées comme des rumeurs, non comme des hypothèses scientifiques équivalentes aux faits établis.[71,72]

Ces récits ne sont pas interchangeables. Un doute sur un diagnostic appelle des explications sur les prélèvements et les résultats ; une accusation de détournement demande une vérification financière ; une inquiétude sur les funérailles exige un dialogue sur la dignité et les procédures. Répondre par un message général identique à toutes ces préoccupations risque de manquer leur objet.

[71] Ngo Mayag, M., Durand, C., & AFP Afrique (2026). Voir note 54.

[72] Pamoja Mapendano Serge (s. d.). Voir note 66.

Le respect des croyances et des cultures ne dispense pas de corriger une affirmation sanitaire erronée. Inversement, la correction scientifique ne justifie pas de présenter une communauté entière comme irrationnelle ou hostile. Les rédactions doivent éviter de transformer quelques propos spectaculaires en portrait collectif des populations affectées.

Les conséquences sur la riposte : quatre mécanismes distincts

La dispersion des patients. L'incendie des tentes de l'hôpital de Mongbwalu, dans la nuit du 22 au 23 mai, a entraîné la fuite de treize personnes parmi les vingt-huit cas suspects hébergés, selon Radio Okapi. À Nia-Nia, le 30 juin, deux cas confirmés et sept cas suspects ont quitté le centre après son incendie. Ces épisodes compromettent la continuité de la prise en charge et peuvent compliquer les investigations ; ils ne permettent pas de calculer le nombre de contaminations ultérieures imputables à chaque fuite.[73,74]

Le recours tardif aux soins. La peur des centres est rapportée à Nyankunde, où certains habitants évoquaient des injections supposées provoquer la mort. Le 16 juillet, l'OMS indiquait que plus de 80 % des nouveaux cas étaient détectés en dehors des listes de contacts connues et qu'environ deux tiers des décès survenaient dans les communautés. Ces deux indicateurs décrivent des difficultés de surveillance et de prise en charge ; ils ne signifient ni que 80 % des cas provenaient de patients en fuite, ni que deux tiers de l'ensemble des malades décédaient à domicile.[75,76]

Les obstacles aux enterrements dignes et sécurisés. Les affrontements de Katana, signalés par Reuters début juin, ont conduit à l'abandon d'un cercueil et à la manipulation de la dépouille par des habitants. La cause précise de l'attaque n'était pas établie dans

[73] Radio Okapi (2026). Voir note 53.

[74] Upar, F. (2026). Voir note 3.

[75] OMS Afrique (2026). Voir note 1.

[76] OMS (2026). Voir note 5.

ce reportage. Les risques liés au contact avec les corps doivent être expliqués avec rigueur, sans attribuer automatiquement tout refus à une campagne de désinformation.[77]

La désorganisation des services. Les destructions et les menaces peuvent réduire l'accès aux soins, interrompre les déplacements et mobiliser les équipes au détriment d'autres activités. Les attaques de Nyankunde des 15 et 16 juillet, décrites par l'OMS, illustrent cette vulnérabilité. La sécurité des structures et la reconstruction de la confiance doivent être pensées ensemble, sans présenter les populations comme un adversaire collectif.[78]

Ces mécanismes peuvent se renforcer mutuellement : la peur retarde la consultation, les difficultés de prise en charge alimentent les soupçons, et la violence dégrade encore les services. Le rapport les analyse comme des interactions plausibles appuyées sur des épisodes documentés. Il ne leur attribue pas une part chiffrée du bilan national, faute d'une étude permettant de distinguer leurs effets de ceux du conflit, de la mobilité et des capacités sanitaires.

Nia-Nia : un incident révélateur des tensions autour des soins et du deuil

Le 30 juin 2026, le centre de traitement de Bafwabongo, dans la zone de santé de Nia-Nia, territoire de Mambasa, a été incendié. Actualite.cd rapporte un bilan provisoire de deux morts, un civil et un policier, ainsi que la fuite de deux patients confirmés et de sept cas suspects. Selon les sources coutumières citées, les affrontements ont commencé après le refus de remettre la dépouille d'une personne soupçonnée d'être décédée d'Ebola aux équipes chargées des enterrements dignes et sécurisés.[79]

Le médecin-chef de zone cité dans ce reportage a alerté sur le risque lié à la dispersion des patients et à la manipulation de la dépouille. Il a également déclaré avoir demandé à

[77] Reuters (2026). Voir note 6.

[78] OMS Afrique (2026). Voir note 1.

[79] Upar, F. (2026). Voir note 3.

plusieurs reprises un renforcement de la sécurité, sans dispositif permanent avant les violences. L'incident met ainsi en cause plusieurs dimensions : dialogue avec les familles, continuité des soins, protection du personnel et réponse aux alertes locales.[80]

La description des dégâts doit rester proportionnée aux constats disponibles. L'incendie est documenté, mais un inventaire exhaustif des équipements, des dossiers médicaux ou des capacités définitivement perdues ne peut être déduit de ce seul reportage. De même, le statut initial de cas suspect ne doit pas être transformé rétrospectivement en confirmation sans résultat de laboratoire.

Au Nord-Kivu, l'enquête de BETO du 20 août rapporte aussi des incendies de structures à Butembo en juillet et en août, ainsi qu'une attaque contre une ambulance et une tentative d'incendie d'un chantier de centre de traitement à Beni le 1er août. Ces événements ne doivent pas être regroupés sous une même date ni tous présentés comme la destruction d'un CTE. Leur vérification exige de préciser le lieu, la fonction de la structure, les dommages et l'état des investigations.[81]

Les causes de la défiance dépassent la seule désinformation

La peur de la maladie se combine à une histoire de violences, à l'expérience des institutions et aux conditions matérielles de vie. Les recherches menées lors de l'épidémie de 2018-2020 soulignent les relations entre confiance, perceptions de la riposte et comportements de prévention. Elles constituent un éclairage pour analyser 2026, non une preuve que les mêmes facteurs ont partout le même poids.[82,83]

[80] Upar, F. (2026). Voir note 3.

[81] La Rédaction (2026). Voir note 70.

[82] Vinck, P., Pham, P. N., Bindu, K. K., Bedford, J., & Nilles, E. J. (2019). Institutional trust and misinformation in the response to the 2018-19 Ebola outbreak in North Kivu, DR Congo: a population-based survey [Confiance institutionnelle et désinformation dans la riposte à l'épidémie d'Ebola de 2018-2019 au Nord-Kivu, en RDC : enquête en population]. *The Lancet Infectious Diseases, 19*(5), 529–536. https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30928435/

[83] Richardson, E. T., McGinnis, T., & Frankfurter, R. (2019). Ebola and the narrative of mistrust

La première difficulté tient à l'incertitude scientifique et thérapeutique. Le 2 septembre 2026, l'OMS distinguait les vaccins et traitements à l'étude contre le virus Bundibugyo du vaccin homologué contre le virus Ebola Zaïre, dont l'efficacité contre Bundibugyo n'était pas établie. L'absence de solution spécifique homologuée ne signifie pas l'absence de soins utiles ; elle impose une communication précise sur les soins de soutien, les essais et leurs limites.[84]

La deuxième difficulté concerne le deuil et les relations avec les familles. Une procédure peut être médicalement justifiée tout en étant mal comprise ou vécue comme une dépossession. Informer sur les étapes, permettre les questions et rechercher des modalités compatibles avec la sécurité sanitaire font partie intégrante de la qualité du service.

La troisième concerne la sécurité. Dans un environnement de conflit, la présence de forces armées ou policières peut être nécessaire à la protection immédiate et, simultanément, susciter des craintes. Les dispositifs doivent être évalués selon les risques locaux, les comportements des personnels et les garanties de recours. La protection de la riposte ne peut servir de justification à des violences ou à une stigmatisation des habitants.

La quatrième difficulté réside dans le sentiment d'abandon. Une mobilisation importante contre Ebola peut paraître contradictoire avec le manque de soins ordinaires, d'eau ou d'assistance. Les analyses sur la confiance invitent à considérer cette expérience plus large des services, au lieu de réduire les réticences à un manque de connaissances.[85,86]

[Ebola et le récit de la méfiance]. *BMJ Global Health, 4*(6), article e001932. https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC6936462/

[84] OMS (2026). Voir note 34.

[85] Richardson et al. (2019). Voir note 83.

[86] Internews (2023, juin). *Rapport sur l'évaluation de l'écosystème d'information sur la COVID-19 à l'est de la RDC : la demande d'information pendant la pandémie dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika et Ituri*. https://internews.org/wp-content/uploads/2024/07/

Enfin, les délais de détection et de communication doivent être interrogés sans confondre circulation antérieure du virus, confirmation biologique et annonce publique. L'alerte formulée en septembre par le professeur Muyembe, examinée ci-après, appelle un contrôle de la surveillance. Elle ne suffit pas, à elle seule, à établir une dissimulation intentionnelle des autorités.

Rendre les soins compréhensibles et visibles

La confiance dépend aussi de l'expérience concrète des centres. Dans un entretien publié par Gavi le 17 juillet, un médecin d'ALIMA décrit les parois transparentes du centre de Rwampara, qui permettent l'observation, la communication et des interactions plus continues entre patients et soignants. Le reportage montre également la possibilité de contacts visuels avec les familles. Ces aménagements donnent une traduction matérielle à l'exigence de transparence.[87]

Les journalistes peuvent expliquer le parcours de prise en charge, les examens, les règles d'isolement et les possibilités de guérison. Les témoignages de survivants doivent être recueillis avec consentement et sans leur imposer un rôle de preuve universelle. Un reportage de centre ne saurait non plus se limiter à une visite organisée : il doit conserver la possibilité de poser des questions sur l'accueil, les conditions de travail et les difficultés rencontrées.

La traduction linguistique complète cette démarche. Selon les territoires et les publics, des formats en swahili, kinande, kilendu, alur ou dans d'autres langues peuvent faciliter la compréhension. La qualité de la traduction, les horaires de diffusion et l'accessibilité doivent être vérifiés avec les personnes concernées ; aucune langue ou plateforme unique ne garantit une couverture universelle.

IEA_Eastern-DRC_FR_Jun2023.pdf

[87] Geddes, L. (2026, 17 juillet). *What really happens inside an Ebola treatment centre?* [Que se passe-t-il réellement à l'intérieur d'un centre de traitement Ebola ?]. VaccinesWork, Gavi. https://www.gavi.org/vaccineswork/what-really-happens-inside-ebola-treatment-centre

Enfin, les médias peuvent faire remonter des signaux d'alerte et des plaintes sans se substituer aux équipes de surveillance. Ils doivent orienter les situations suspectes vers les services compétents, protéger les identités et éviter de diagnostiquer publiquement des personnes. Leur valeur propre réside dans une circulation fiable de l'information et dans la possibilité d'interroger les réponses apportées.

Les acteurs de la communication publique et l'alerte scientifique



Patrick Muyaya face à la presse, 3 avril 2023. Archive. Crédit : ministère de la Communication et Médias.[88]

[88] Ministère de la Communication et Médias (2023, 3 avril). *Briefing : le Ministre Patrick Muyaya aborde les questions d'actualité*. https://communication.gouv.cd/actualites/41/briefing-le-ministre-patrick-muyaya-aborde-les-questions-dactualite

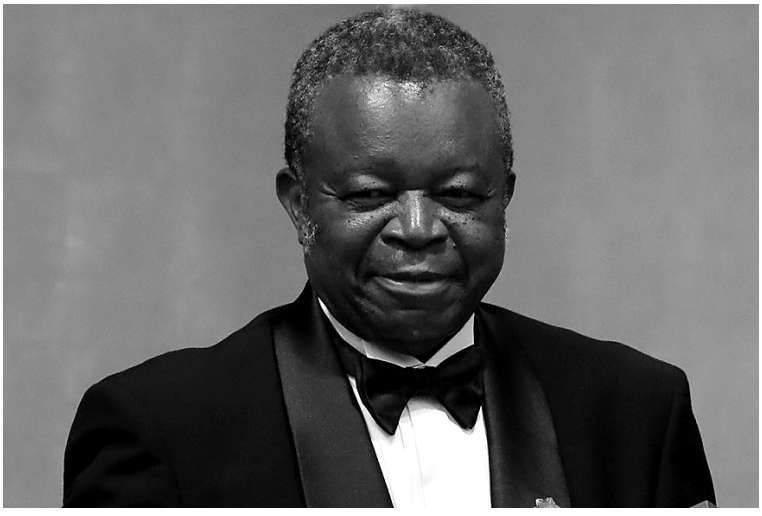


Roger Kamba à Bunia. Image publiée le 17 mai 2026 ; prise de vue non datée. Crédit : Opinion Info.[89]

Le directeur de l'Institut national de recherche biomédicale (INRB), le professeur Jean-Jacques Muyembe-Tamfum, a appelé à renforcer la surveillance sanitaire lors d'une intervention à Bunia le 15 septembre 2026. Radio Okapi rapporte son constat d'un décalage entre une circulation de la maladie qu'il situe probablement en janvier-février et la réaction de mai, ainsi que son appel à travailler autour des capacités de laboratoire pour détecter plus rapidement les épidémies[90]. Cette estimation du début de circulation demeure attribuée au scientifique ; elle ne remplace pas la date officielle de déclaration de la flambée.

[89] Balolage, G. (2026, 17 mai). *[Roger Kamba à Bunia pour superviser la riposte à Ebola]*. Opinion Info. https://www.opinion-info.cd/politique/2026/05/17/ebola-en-ituri-roger-kamba-arrive-bunia-pour-superviser-la-riposte-avec

[90] Radio Okapi (2026, 16 septembre). *Dr Muyembe demande au Gouvernement de renforcer le système de surveillance sanitaire*. https://www.radiookapi.net/2026/09/16/actualite/sante/dr-muyembe-demande-au-gouvernement-de-renforcer-le-systeme-de



Jean-Jacques Muyembe-Tamfum. Portrait d'archives. Crédit : Cabinet du Premier ministre du Japon.[91]

Le retard de détection décrit par le professeur Muyembe renvoie à un enjeu commun à la surveillance sanitaire et à l'information publique : la circulation rapide de signaux crédibles. Pour les rédactions, l'accès régulier aux chercheurs congolais et aux responsables de laboratoire permet de mieux expliquer les alertes, les délais de confirmation et les limites du diagnostic, sans confondre une hypothèse de travail avec un résultat établi.

[91] Prime Minister's Official Residence [Résidence officielle du Premier ministre] (s. d.). *Jean-Jacques Muyembe-Tamfum [Photographie]*. Wikimedia Commons. https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Jean-Jacques_Muyembe-Tamfum.jpg

Partie 3
Le rôle des médias : responsabilités, contraintes et protection

Informer, vérifier et rendre des comptes : trois fonctions indissociables



Thérèse Kanku et Joyce Fernandes de Pina au studio de Radio Okapi, février 2024. Crédit : Radio Okapi / ONU Info.[92]

En période de crise sanitaire, le média remplit au moins trois fonctions complémentaires. Il transmet des informations pratiques dont la population a besoin, vérifie les affirmations en circulation et contrôle l'action des institutions. Retirer la troisième fonction au nom de l'urgence affaiblirait la crédibilité des deux premières.

Le journaliste ne se substitue ni au médecin ni au coordinateur de la riposte. Il explique les preuves disponibles, les limites du savoir et les conséquences concrètes des décisions. Lorsqu'il constate une défaillance, son rôle n'est pas de la dissimuler pour préserver une image d'efficacité, mais de l'établir avec méthode, de rechercher la réponse du responsable et d'éviter une présentation qui induirait le public en erreur.

La responsabilité professionnelle impose de vérifier une annonce officielle autant qu'une publication virale. Elle implique de distinguer une suspicion d'une confirmation, une corrélation d'une cause, une prévision d'une réalisation et une opinion d'un fait. La même exigence doit s'appliquer à tous les acteurs, quelle que soit leur position politique.

[92] ONU Info (2024, 13 février). *[Entretien avec Joyce Fernandes de Pina et Thérèse Kanku à l'occasion de la Journée mondiale de la radio]*. https://news.un.org/fr/audio/2024/02/1143147

L’indépendance journalistique n’est pas une hostilité à la riposte

Une rédaction peut contribuer à la prévention sans devenir un prestataire de persuasion. Elle peut diffuser une émission expliquant les gestes de protection puis enquêter sur le paiement des soignants, à condition de distinguer les formats et leurs financements. Le public doit pouvoir identifier ce qui relève d’une campagne commandée et ce qui résulte d’un choix éditorial autonome.

La difficulté apparaît lorsqu’un partenariat comporte une validation préalable des sujets, une interdiction de critiquer l’organisation financeuse ou une rémunération liée à l’adhésion supposée des auditeurs. De telles conditions créeraient un conflit avec la fonction de contrôle.

Les partenaires sanitaires doivent accepter que des questions difficiles puissent améliorer la réponse. Un reportage sur une file d’attente, une incompréhension linguistique ou un retard de prise en charge n’est pas nécessairement une attaque.

Les restrictions et l’accès aux sources d’information

L’accès à une conférence de presse ne constitue pas, à lui seul, un accès satisfaisant à l’information. Les rédactions ont besoin des définitions utilisées, des séries datées, des corrections apportées aux bilans, des documents budgétaires et d’interlocuteurs capables d’expliquer les méthodes.

Le rapport propose un protocole d’accès reposant sur un point de contact identifiable, des délais de réponse annoncés et une procédure d’escalade en cas de blocage. Les refus devraient être motivés, proportionnés et contestables. L’urgence sanitaire ne saurait justifier une exclusion durable de médias critiques des sources publiques.

La protection du secret médical doit être pleinement respectée. Elle justifie la non-divulgation d’identités, de dossiers individuels ou d’images exposant les patients sans garanties ; elle ne devrait pas servir à refuser des données agrégées, des critères de

décision ou des informations financières. Les accès aux lieux de soins doivent obéir à des règles de biosécurité compréhensibles et appliquées sans favoritisme.

Dans les territoires contrôlés par des acteurs armés, l'autorisation de circuler peut devenir un instrument de sélection des récits. Les enquêtes du CPJ décrivent menaces, censure et exil dans l'Est, ainsi que des pressions exercées par différents acteurs[93], [94]. La protection doit être indépendante des camps et inclure les journalistes travaillant dans les zones difficiles d'accès.

Menaces physiques, représailles et effets de l'impunité

Le risque ne se limite pas au moment du reportage. Un journaliste peut être identifié par sa voix, ses déplacements, ses interlocuteurs ou la diffusion ultérieure de son travail.

Les faits documentés concernant Papy Mahamba en 2019 montrent que la couverture d'Ebola peut exposer les journalistes à des violences directes. RSF relevait alors plus d'une douzaine d'actes d'intimidation visant des médias ou professionnels couvrant l'épidémie, ainsi que des tracts menaçant les radios diffusant des messages de la riposte[95]. Ce précédent appelle des protections anticipées, et non seulement une réaction après l'agression.

En 2026, le CPJ a rapporté deux frappes de drone contre Radio Tuungane à Minembwe, les 3 et 26 mars, sur la base de témoignages de journalistes. Ces faits illustrent les menaces pesant sur les infrastructures médiatiques dans les zones de conflit.[96]

[93] Mayemba Bila, S. (2026). Voir note 13.

[94] CPJ Africa Program Staff [Équipe du programme Afrique du CPJ] (2026, 25 mai). *Drones strike radio station in rebel-held DRC, with threat to kill next time* [Des drones frappent une station de radio en zone rebelle en RDC, avec la menace de tuer la prochaine fois]. https://cpj.org/2026/05/drones-strike-radio-station-in-rebel-held-drc-with-threat-to-kill-next-time/

[95] RSF (2019). Voir note 17.

[96] CPJ Africa Program Staff [Équipe du programme Afrique du CPJ] (2026). Voir note 94.

L'impunité a une dimension collective. Une agression non élucidée peut conduire d'autres journalistes à renoncer à des sujets et d'autres sources à se taire.

Les dispositifs de protection doivent comprendre une assistance juridique, des solutions temporaires de mise à l'abri, un appui psychosocial et des mécanismes de continuité professionnelle. Déplacer une personne sans ressources, sans protection familiale et sans possibilité de travailler ne constitue qu'une réponse partielle. La sécurité ne doit pas devenir une sortie forcée et définitive du métier.

La menace judiciaire et les ambiguïtés de la lutte contre les fausses informations

La réforme de 2023 n'a pas fait disparaître les inquiétudes relatives aux sanctions pénales. JED soulignait l'absence de dépénalisation explicite, tandis que RSF relevait des dispositions relatives à la publication de fausses informations et des contraintes d'accès à la profession[97], [98].

L'article 360 du Code du numérique, ordonnance-loi n° 23/010 du 13 mars 2023, vise notamment le fait d'initier ou de relayer une fausse information contre une personne au moyen des supports électroniques qu'il énumère. Il prévoit une servitude pénale d'un à six mois et une amende de 500 000 à 1 000 000 de francs congolais, ou l'une de ces peines seulement.[99]

Le dossier Trésor Muntu souligne l'importance d'examiner les actes de procédure plutôt que de déduire le fondement juridique d'une simple mention de « fausses nouvelles ». Le

[97] JED (2023). Voir note 11.

[98] RSF (s. d.). Voir note 24.

[99] République démocratique du Congo (2023, 13 mars). *Ordonnance-loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique (art. 360)*. https://droitnumerique.cd/wp-content/uploads/2024/08/Code-du-numerique-I-RD-Congo.pdf

CPJ rapporte des chefs de diffamation et de publication de fausses nouvelles, mais cette formulation ne suffit pas à lui appliquer automatiquement l'article 360[100].

Une politique contre la désinformation doit distinguer l'erreur de bonne foi, la critique, l'allégation non vérifiée, la fabrication délibérée et les menaces. Des sanctions imprévisibles peuvent conduire les journalistes à ne plus traiter les incertitudes scientifiques ou les défaillances administratives. La correction, le droit de réponse, l'autorégulation et les garanties procédurales doivent occuper une place centrale.

La précarité économique comme obstacle à l'enquête

RSF décrit un secteur dans lequel de nombreux journalistes travaillent dans une grande précarité, avec une faible protection contractuelle, des aides peu transparentes et la pratique du « coupage », rémunération d'une couverture journalistique[101].

Une enquête sanitaire nécessite du temps, des déplacements, des communications, une traduction éventuelle, un accès à l'expertise et une relecture. Elle peut aussi exiger une protection, une assurance et un accompagnement juridique. Si ces coûts ne sont pas pris en charge par la rédaction ou un soutien indépendant, l'acteur couvert peut devenir le financeur de fait du reportage.

Le risque est particulièrement élevé lorsque les ressources proviennent exclusivement de campagnes achetées. La rédaction peut disposer de moyens pour diffuser des messages approuvés, mais pas pour vérifier un budget, visiter un territoire éloigné ou donner suite à une plainte. Le volume de contenus sanitaires augmente alors sans que la capacité d'enquête se renforce.

Le rapport recommande de distinguer trois instruments de financement : l'achat transparent de messages d'intérêt public ; le soutien au journalisme indépendant sans

[100] CPJ (2026). Voir note 32.

[101] RSF (s. d.). Voir note 24.

validation préalable ; l'aide structurelle à la continuité des médias. Chacun devrait avoir des règles propres, une comptabilité identifiable et une information claire du public.

La viabilité ne peut être réduite à l'acquisition d'un émetteur ou à une formation ponctuelle. Elle suppose des rémunérations régulières, un budget de fonctionnement, des recettes diversifiées et une gouvernance interne prévisible. Un financement qui couvre un lancement mais pas l'électricité, la maintenance ou les salaires ne garantit pas un service durable.

La continuité technique et numérique de l'information

Le vol des équipements de Mwenga illustre une vulnérabilité matérielle majeure : la concentration de la diffusion, du montage et des archives sur quelques appareils peut rendre une radio silencieuse après une seule intrusion. La protection de l'information suppose donc aussi des moyens de sauvegarde et de reprise.[102]

Le 17 août 2026, le CPJ dénonçait une interruption des télécommunications et d'Internet à Fizi et Baraka, commencée le 3 juillet selon les témoignages recueillis, ainsi que la saisie d'équipements Starlink de médias et d'un consortium local[103].

Une interruption de connectivité ne supprime ni les conversations ni les inquiétudes. Elle peut en revanche empêcher la vérification, la remontée d'alertes et l'accès à une expertise. Toute restriction doit être examinée au regard de ses conséquences sur les services essentiels, les médias et la sécurité des habitants.

Chaque rédaction devrait disposer d'un plan simple de continuité : copies protégées des contacts indispensables, sauvegarde hors site, procédure de reprise, alimentation

[102] JED (2026). Voir note 28.

[103] Comité pour la protection des journalistes (2026, 17 août). *DRC shutdown of internet, mobile networks in east extends for over a month amid war* [En RDC, la coupure d'Internet et des réseaux mobiles dans l'Est se prolonge au-delà d'un mois en pleine guerre]. https://cpj.org/2026/08/drc-shutdown-of-internet-mobile-networks-in-east-extends-for-over-a-month-amid-war/

électrique de secours adaptée et accord avec une rédaction partenaire. La mutualisation doit réduire les coûts sans créer un point unique dont la fermeture interromprait tout le réseau.

La protection numérique concerne également les sources et les personnels techniques. Une saisie de disque, un téléphone compromis ou un compte piraté peut exposer des personnes qui n'apparaissent jamais à l'antenne. Les droits d'accès, l'authentification renforcée et les pratiques de conservation des données doivent être proportionnés au risque réel.

Des compétences scientifiques et éditoriales à organiser

Le journaliste généraliste doit pouvoir accéder rapidement à une expertise indépendante et pluraliste. Un spécialiste de laboratoire, un clinicien, un épidémiologiste et un chercheur en sciences sociales ne répondent pas exactement aux mêmes questions. Une rédaction ne devrait pas confier l'interprétation de toutes les dimensions de la crise à une seule voix.

Les capacités congolaises existent et doivent être renforcées. En juillet 2026, RSF annonçait un appui à Congo Check pour former plus de 60 journalistes dans trois villes de l'Ituri à la couverture d'Ebola et à la lutte contre la désinformation[104].

La formation devrait se prolonger par un accompagnement éditorial : relecture de sujets, discussion des erreurs, accès à des fiches actualisées et analyse des dilemmes rencontrés. Les rédactions ont besoin d'un droit à différer une publication lorsque les preuves sont insuffisantes. L'urgence doit accélérer l'accès aux compétences, non supprimer la vérification.

La vérification des images et des contenus numériques fait partie de ce socle. Une photographie authentique peut être trompeuse si elle est attribuée au mauvais lieu ; une déclaration réelle peut devenir faussement actuelle lorsqu'elle est extraite d'une

[104] RSF (2026). Voir note 9.

ancienne crise. Le travail consiste à retrouver l'origine, la date, le contexte et la chaîne de publication avant d'affirmer une manipulation.

L'intelligence artificielle peut aider à transcrire, classer ou traduire, mais ses résultats doivent être contrôlés. Elle ne doit ni créer un témoignage absent, ni compléter une statistique manquante, ni produire une photographie réaliste présentée comme une preuve. Toute illustration synthétique utilisée dans un contexte documentaire doit être identifiable comme telle.

Couvrir les rumeurs sans les amplifier

La rédaction doit d'abord déterminer si une rumeur justifie une réponse publique. Un contenu peu diffusé peut gagner une audience nouvelle si le démenti le place en titre et le reproduit intégralement. La décision devrait tenir compte du danger potentiel, des publics exposés et de la présence réelle du récit dans leurs échanges.

Une réponse utile commence par l'information vérifiée, explique brièvement l'erreur et revient à la conduite pratique attendue. Elle présente les éléments qui permettent de comprendre la correction plutôt que d'invoquer seulement l'autorité d'un expert. Lorsqu'une incertitude demeure, elle la nomme sans laisser entendre que toutes les explications se valent.

Il convient d'éviter la répétition d'accusations nominatives ou identitaires non étayées. Une vérification peut décrire un récit sans lui fournir de nouveaux mots-clés hostiles ni exposer une personne soupçonnée à tort. Le choix des captures d'écran, des visages et des citations doit être discuté comme un enjeu de sécurité.

Le média doit aussi corriger ses propres erreurs avec une visibilité proportionnée. Modifier silencieusement un chiffre ou supprimer un contenu ne suffit pas toujours à atteindre les personnes qui ont reçu la première version. La correction devrait indiquer ce qui était erroné, ce qui est établi et à quel moment la modification a été faite.

Éthique, dignité et participation des publics

La couverture sanitaire ne doit pas réduire une personne à son statut de cas, de survivant ou de contact. Le consentement à une interview doit être libre et compréhensible ; il ne peut être présumé parce qu'un patient se trouve dans un établissement public ou parce qu'un responsable autorise la visite. Les enfants et les personnes particulièrement vulnérables nécessitent des garanties renforcées.

Le témoignage d'un survivant peut contribuer à la compréhension, mais ne devrait pas devenir une injonction à représenter toute une communauté. Le journaliste doit expliquer l'usage prévu du récit, vérifier les risques de stigmatisation et permettre un refus sans conséquence sur l'accès aux soins. La même prudence concerne les images de funérailles et les informations familiales.

La place des femmes dans l'information doit dépasser leur représentation comme victimes. Les données et témoignages rapportés par ONU Femmes montrent leur exposition particulière dans les soins familiaux et leurs contraintes économiques[105]. Les rédactions devraient aussi les consulter comme soignantes, responsables communautaires, travailleuses, expertes et décideuses.

Les émissions interactives nécessitent une préparation. Une ligne ouverte sans modération peut exposer des patients, propager une accusation ou transmettre une consigne dangereuse. Les animateurs doivent pouvoir interrompre respectueusement une divulgation sensible, reformuler la question et orienter vers une réponse fiable.

De la mémoire des crises à une fonction d'alerte durable

En mars 2020, RSF publiait l'argument selon lequel une presse chinoise libre aurait « peut-être » empêché le coronavirus de devenir une pandémie. L'organisation mettait en cause

[105] ONU Info (2026, 18 septembre). *Ebola en RDC : en première ligne, les femmes paient un lourd tribut*. https://news.un.org/fr/story/2026/09/1159495

la censure et la répression des alertes ; il s'agissait d'un raisonnement contrefactuel, non d'une démonstration permettant de chiffrer les décès évitables[106].

La leçon applicable à la RDC est institutionnelle. Des journalistes libres peuvent faire remonter des signaux, confronter les annonces à l'expérience et révéler des obstacles avant qu'ils ne s'aggravent. Cette fonction doit exister entre les crises : elle ne peut être improvisée au moment où la peur, les risques et la demande d'information atteignent leur maximum.

La responsabilité des médias est donc exigeante, mais elle ne peut être dissociée de celle des institutions qui déterminent leurs conditions de travail. Exiger une information fiable tout en tolérant l'impunité, les pressions économiques et les restrictions d'accès reviendrait à demander un résultat sans protéger les conditions de sa production.

[106] Reporters sans frontières (2020, 24 mars). *« Si la presse chinoise était libre, le coronavirus ne serait peut-être pas devenu une pandémie », dénonce RSF*. https://rsf.org/fr/si-la-presse-chinoise-était-libre-le-coronavirus-ne-serait-peut-être-pas-devenu-une-pandémie

Partie 4
Conclusions : bâtir un écosystème médiatique solide et viable

Premièrement, l'épidémie révèle l'interdépendance entre santé publique, confiance et liberté de l'information. Les difficultés de surveillance, les violences visant la riposte et les préoccupations communautaires documentées ne peuvent recevoir une réponse limitée aux annonces nationales. Les quatre mécanismes examinés dans ce rapport appellent une action conjointe sur l'information, les services, la sécurité et la participation.[107,108]

Deuxièmement, la promesse du quatrième pouvoir demeure inaboutie. Les réformes de 2023 constituent une avancée réelle, mais les alertes de JED et du CPJ ainsi que l'indicateur sécuritaire de RSF montrent que la protection effective reste insuffisante[109], [110], [111]. L'engagement politique doit désormais être apprécié par ses effets vérifiables sur les personnes, les rédactions et l'accès aux informations.

Troisièmement, la défiance ne peut être attribuée uniquement aux réseaux sociaux ou à un déficit de connaissances. Les travaux consultés invitent à prendre en compte l'expérience des violences, les relations avec les institutions, les contraintes matérielles, la langue et la qualité des services[112], [113], [114]. Combattre un contenu faux et répondre à une plainte légitime sont deux tâches complémentaires.

[107] OMS (2026). Voir note 34.

[108] Crisis Analysis Team [Équipe d'analyse de crise] (s. d.). Voir note 56.

[109] JED (2023). Voir note 11.

[110] JED (2025). Voir note 12.

[111] RSF (s. d.). Voir note 24.

[112] Vinck et al. (2019). Voir note 82.

[113] Richardson et al. (2019). Voir note 83.

[114] Internews (2023). Voir note 86.

Quatrièmement, la qualité journalistique et la viabilité économique doivent progresser ensemble. Une rédaction ne peut durablement vérifier, protéger ses sources et enquêter sans moyens de fonctionnement. Inversement, un financement ne suffit pas si les décisions éditoriales sont opaques, si les conflits d'intérêts ne sont pas déclarés ou si les erreurs restent sans correction.

Enfin, la lutte contre l'impunité doit devenir un engagement suivi dans le temps. Le 2 novembre ne devrait pas se limiter à une déclaration de solidarité. Il devrait permettre de rendre compte des enquêtes ouvertes, des protections accordées, des obstacles persistants et des mesures prises pour que les populations ne perdent pas leurs sources d'information.

Principes directeurs de la réforme proposée

Les recommandations ci-dessous reposent sur six principes : indépendance éditoriale ; sécurité des personnes ; transparence des décisions et des financements ; participation des publics ; proportionnalité des restrictions ; évaluation fondée sur des résultats. Ils devraient s'appliquer aussi bien à l'action de l'État qu'aux programmes des bailleurs et aux engagements des entreprises de presse.

Le dispositif proposé ne vise pas à créer une autorité chargée de décider seule du vrai et du faux. Il vise à rendre la vérification possible, la contradiction sûre et la correction effective. L'organisation de la réponse doit préserver le pluralisme, y compris lorsque certaines opinions sont inconfortables pour les pouvoirs publics.

La mise en œuvre devrait suivre un calendrier progressif à compter de l'adoption et du financement du programme. Un diagnostic territorial, une consultation des bénéficiaires et l'identification des responsables doivent précéder l'établissement des coûts et des objectifs chiffrés.

Protéger immédiatement les journalistes et assurer la continuité des médias

La première priorité est un mécanisme opérationnel de protection associant les organisations professionnelles, des juristes, des spécialistes de sécurité et des services publics identifiés, avec une gouvernance indépendante. Il devrait recevoir les alertes, apprécier leur urgence et orienter vers l'assistance appropriée. Les informations sensibles ne devraient pas être accessibles à un acteur potentiellement impliqué dans la menace.

Le mécanisme devrait couvrir les journalistes salariés, pigistes, correspondants, techniciens et personnels de production exposés du fait de leur travail. Une protection limitée aux détenteurs d'un statut ou d'un contrat précis laisserait de côté des personnes essentielles à l'information locale. Les critères d'accès doivent être publiés et une voie de recours doit être prévue.

Dans les trois premiers mois d'un programme, il conviendrait d'établir les contacts d'urgence, les prestataires juridiques, les possibilités de mise à l'abri et un fonds de dépannage pour les équipements indispensables. Chaque assistance devrait être documentée confidentiellement, avec un suivi de la situation et une évaluation des risques pour les proches. Le retour au travail ne devrait jamais être exigé avant que les conditions de sécurité le permettent.

La continuité des médias devrait inclure une évaluation rapide des radios hors antenne, des sauvegardes, des besoins énergétiques et des possibilités de diffusion temporaire. L'aide matérielle ne doit pas être conditionnée à une ligne éditoriale favorable à la riposte ou à un acteur politique. Une station soutenue doit conserver le droit de poser des questions et de publier ses conclusions.

Les résultats attendus sont concrets : délai de prise en charge des alertes, proportion de dossiers bénéficiant d'une orientation effective, durée d'interruption des médias soutenus et possibilité de reprise sans exposition aggravée. Le nombre de kits distribués ne suffit pas à mesurer la protection.

Mettre fin à l'impunité par une justice effective et transparente

Les autorités judiciaires devraient identifier les dossiers d'atteintes graves contre les journalistes, établir leur état procédural et communiquer des informations compatibles avec les droits des victimes, la présomption d'innocence et la protection des témoins. Une publication régulière de données agrégées permettrait de suivre l'évolution sans compromettre les enquêtes.

La priorité doit porter sur la qualité de l'instruction, l'indépendance des magistrats, la conservation des preuves et l'examen de toutes les responsabilités pertinentes. Un dossier ne devrait pas être considéré comme résolu parce qu'un suspect a été annoncé ou qu'une mesure administrative a été prise. La réponse judiciaire doit être distinguée des déclarations politiques de condamnation.

JED et les organisations partenaires pourraient tenir un registre sécurisé des affaires, avec des identifiants permettant d'éviter les doublons et de conserver l'historique des changements de statut.

À l'occasion du 2 novembre, les institutions concernées devraient être invitées à présenter un état d'avancement, les obstacles identifiés et les mesures correctives. Un suivi à six et douze mois donnerait une continuité à cet engagement. Le succès serait apprécié par la progression réelle des dossiers et la sécurité des personnes, non par le seul nombre de réunions.

Rendre l'information publique accessible et vérifiable

Le ministère de la Santé et la coordination de la riposte devraient publier un bulletin unique de référence, daté, accompagné d'un historique des corrections et de définitions stables. Les séries devraient pouvoir être téléchargées dans un format exploitable, sans données personnelles. Les changements de périmètre et les reclassements de cas devraient être expliqués.

La présentation devrait distinguer les confirmations cumulées, les nouvelles notifications, les décès, les guérisons, les patients en prise en charge et les événements dont le statut reste à rapprocher. Les dates de survenue et de déclaration devraient être séparées lorsque disponibles. Les divergences entre tableaux de bord ne devraient pas être effacées silencieusement, mais résolues avec une note méthodologique.

Le même principe devrait s'appliquer aux finances : besoin estimé, engagement annoncé, fonds reçus, dépenses exécutées et dépenses contrôlées. La publication devrait identifier le périmètre de chaque montant et les éventuels chevauchements entre plans. Une ligne dédiée aux médias permettrait de distinguer achat de messages, appui à la production journalistique et aide structurelle.

Un protocole de relation avec les rédactions devrait garantir des briefings réguliers, un accès équitable aux interlocuteurs et un traitement traçable des demandes. Les médias de province et les radios communautaires ne devraient pas dépendre exclusivement de conférences organisées à Kinshasa. Des échanges en langues pertinentes et des supports audio réutilisables faciliteraient la compréhension, sans imposer une reprise non critique.

Réformer le cadre légal sans criminaliser le débat

Une revue concertée des dispositions concernant les délits de presse et les publications numériques devrait préciser les infractions, éliminer les formulations excessivement larges et renforcer les garanties contre les arrestations abusives. Elle devrait associer juristes, organisations de journalistes, autorités de régulation, société civile et représentants des institutions judiciaires.

L'objectif proposé est de privilégier des réponses proportionnées aux erreurs et aux atteintes alléguées : correction, droit de réponse, médiation, autorégulation et voies civiles appropriées, sans confondre ces mécanismes avec le traitement des menaces ou violences. Les journalistes doivent pouvoir soulever une question d'intérêt public et exposer une incertitude scientifique sans risque automatique de privation de liberté.

Les décisions de suspension ou de fermeture d'un média devraient être motivées, limitées, soumises à des garanties contradictoires et susceptibles d'un recours effectif. Les procédures administratives ou fiscales ne devraient pas être utilisées de manière sélective pour obtenir le silence. Une politique publique crédible exige des règles prévisibles applicables à tous.

La transformation du média public en service public réellement pluraliste doit rester un chantier central. Elle suppose une gouvernance, des garanties éditoriales et un financement qui permettent de traiter les défaillances de l'action publique, et pas seulement de relayer les annonces officielles. Les modalités précises devraient être examinées avec les professionnels et le public.

Financer l'indépendance et la viabilité des rédactions

Le rapport recommande un fonds de soutien indépendant aux médias d'intérêt public, organisé autour de critères publiés et d'une sélection pluraliste. Il pourrait couvrir des dépenses de fonctionnement, des enquêtes, la maintenance, les correspondants et les dispositifs de protection. Le financement d'une mission journalistique ne devrait pas comporter d'obligation de résultat favorable au financeur.

La gouvernance devrait prévenir les conflits d'intérêts : déclaration des liens, retrait des membres concernés lors des décisions, publication des bénéficiaires et contrôle financier proportionné. Les petits médias ne devraient pas être exclus par des exigences administratives conçues uniquement pour les grandes organisations. Un accompagnement à la gestion peut permettre de concilier accès et responsabilité.

Les soutiens devraient être pluriannuels lorsque cela est possible, avec des étapes d'évaluation et une perspective de sortie. Ils devraient encourager la diversification des recettes et la mutualisation de certaines fonctions sans imposer un modèle unique. Une radio communautaire, une rédaction d'investigation et un média numérique n'ont pas les mêmes coûts ni les mêmes possibilités commerciales.

Les entreprises de presse doivent parallèlement améliorer les contrats, les rémunérations, la séparation entre publicité et information et la transparence des intérêts. Un programme de soutien ne peut durablement compenser une gouvernance qui détourne les ressources ou laisse les journalistes sans protection. Les obligations des employeurs font partie intégrante de la réforme.

Les bailleurs devraient accepter de financer des coûts moins visibles mais essentiels : énergie, connexion, maintenance, traduction, relecture et assistance juridique. Des appels exclusivement centrés sur un nombre de contenus risquent d'augmenter la production sans renforcer les conditions de sa qualité.

Construire une réponse locale aux rumeurs, sans surveillance des opinions

Le dispositif recommandé repose sur des cellules éditoriales et communautaires territorialisées, reliées à des experts sanitaires mais indépendantes dans leurs décisions de publication. Elles identifieraient les questions récurrentes, vérifieraient les affirmations prioritaires et orienteraient les plaintes relatives aux services vers les responsables compétents.

Le cycle de travail devrait comporter une collecte minimale, une qualification du risque, une vérification, une réponse adaptée et un retour vers les personnes concernées. Une question de compréhension ne devrait pas être traitée comme une opération hostile. Une menace précise devrait, en revanche, déclencher une procédure de protection distincte, avec des garanties.

La diffusion devrait associer les radios locales, les formats audio de faible poids, les rencontres de proximité et les supports accessibles aux personnes handicapées. Les langues et les horaires seraient choisis après consultation des publics. L'approche numérique complète ces canaux ; elle ne les remplace pas.

Le suivi devrait porter sur le délai de réponse, la compréhension, l'utilité perçue et la résolution des problèmes signalés. Les données nominatives devraient être évitées

autant que possible. Les règles de conservation, de partage et de suppression devraient être écrites avant la collecte et non ajoutées après un incident.

Renforcer les pratiques professionnelles et l'autorégulation

Chaque média soutenu devrait adopter une charte simple concernant les sources, les conflits d'intérêts, la distinction entre publicité et information, la correction des erreurs et la protection des personnes vulnérables. Le document devrait être compréhensible du public et applicable dans le fonctionnement quotidien.

Un dispositif d'accompagnement pourrait associer des rédacteurs expérimentés, des spécialistes de santé et des professionnels de la vérification. Il devrait partir de productions réelles et de dilemmes rencontrés, plutôt que d'un programme exclusivement théorique. Les retours d'expérience devraient permettre d'améliorer les procédures sans humilier les journalistes.

L'autorégulation devrait offrir un mécanisme de plainte accessible, des décisions motivées et des mesures correctives proportionnées. Elle ne doit devenir ni une protection corporatiste automatique, ni un relais du contrôle politique. Sa crédibilité dépend de sa capacité à traiter les fautes de médias influents aussi bien que celles des petites rédactions.

La protection des femmes journalistes, des pigistes et des correspondants locaux doit être intégrée à ces dispositifs. Les employeurs devraient traiter les menaces liées au genre, le harcèlement et l'exposition numérique comme des risques professionnels. Les personnes concernées doivent pouvoir demander de l'aide sans être écartées des sujets importants.

Associer les plateformes et les opérateurs sans déléguer la liberté d'expression

Les plateformes devraient disposer de canaux accessibles pour les signalements documentés de menaces, d'usurpations et de contenus susceptibles de provoquer un

préjudice sanitaire grave. Les mécanismes devraient tenir compte des langues utilisées en RDC et permettre une contestation des décisions. L'absence de réponse et les retraits erronés devraient être évalués.

Le partenariat avec des vérificateurs locaux doit respecter leur indépendance et éviter de les exposer comme responsables de toute décision de modération. Les plateformes devraient publier des informations agrégées sur les demandes reçues, les délais et les suites données, dans des limites compatibles avec la protection des personnes.

Les opérateurs de télécommunications devraient être associés à la continuité des services d'information et d'alerte, sans accès indu aux échanges privés. Toute mesure affectant la connectivité devrait faire l'objet d'une évaluation de nécessité, de proportionnalité et de ses effets sur les services essentiels. La lutte contre les rumeurs ne justifie pas une coupure générale qui prive aussi les vérificateurs de leurs moyens.

Organiser la mise en œuvre : responsabilités et séquençage

Dans une première phase, de zéro à trois mois après validation du programme, les priorités seraient la protection d'urgence, le diagnostic des radios vulnérables, le protocole d'accès aux données et la publication des règles de transparence financière. Les autorités compétentes porteraient les garanties d'accès et de protection ; JED et les organisations professionnelles contribueraient au suivi indépendant ; les employeurs resteraient responsables de leurs personnels.

Une deuxième phase, de trois à douze mois, devrait installer les mécanismes de soutien aux rédactions, l'accompagnement éditorial, la collecte éthique des préoccupations et les outils d'évaluation. Elle comprendrait une revue juridique concertée et un premier bilan public de l'avancement des dossiers d'atteintes à la presse. Les résultats devraient être discutés avec les communautés et non uniquement entre institutions.

Une troisième phase, de douze à vingt-quatre mois, viserait la consolidation : financement plus prévisible, amélioration des conditions professionnelles, mécanismes de recours,

autonomie des médias publics et intégration de la préparation aux crises dans la gestion ordinaire des rédactions. L'objectif est de préserver les capacités lorsque l'urgence sanitaire cesse d'attirer l'attention.

Le pilotage devrait éviter une structure trop centralisée. Les besoins de Bunia, de Butembo, de Kinshasa ou d'un territoire isolé ne peuvent être déduits d'un même formulaire. Un cadre national commun doit permettre des décisions locales, assorties de garanties partagées et d'une reddition de comptes.

Mesurer les progrès sans fabriquer une réussite

Le dispositif d'évaluation devrait suivre un nombre limité d'indicateurs reliés aux objectifs : sécurité effective des journalistes ; continuité des médias ; accès aux données ; qualité des productions ; confiance et utilité perçue ; viabilité économique. Pour chacun, une situation de référence doit être établie avant de fixer des cibles chiffrées.

En matière de protection, l'indicateur ne doit pas être seulement le nombre de formations, mais la capacité à traiter une alerte et à réduire une exposition. En matière de transparence, il ne suffit pas de compter les communiqués : il faut mesurer la disponibilité de données compréhensibles, la réponse aux demandes et la correction des incohérences.

Pour les productions, l'évaluation peut examiner un échantillon selon des critères explicites : diversité des sources, exactitude des chiffres, présence d'incertitudes, respect de la dignité et visibilité des corrections. Les résultats devraient servir à l'amélioration plutôt qu'à une notation politique des médias.

Les enquêtes de confiance doivent préciser leur échantillon, leur territoire et leurs limites. Une progression observée parmi les participants d'un programme ne peut être généralisée à toute la RDC. De même, attribuer une évolution sanitaire à une seule

campagne d'information exige un dispositif d'évaluation capable de considérer les autres facteurs.

Un bilan indépendant devrait être rendu public à intervalles réguliers, en présentant aussi les résultats insuffisants et les obstacles. La transparence sur les difficultés renforce la crédibilité d'un programme ; une communication limitée aux succès ne permet pas d'apprendre.

Conclusion générale

La RDC ne peut demander à ses médias de faire obstacle à la désinformation tout en laissant fragiles les conditions de leur indépendance, de leur sécurité et de leur survie économique. La riposte à Ebola requiert une information pratique et vérifiée, mais aussi la possibilité de questionner les annonces, de documenter les défaillances et de rendre compte des préoccupations des populations.

La responsabilité des rédactions est entière : vérifier, contextualiser, corriger et protéger la dignité des personnes. Celle des pouvoirs publics est tout aussi déterminante : garantir l'accès, protéger les professionnels, rendre compte des décisions et poursuivre les violences. Les partenaires et les plateformes doivent soutenir ces conditions sans acheter l'adhésion ni organiser la surveillance des opinions.

À l'occasion du 2 novembre 2026, le message proposé par JED est ainsi un appel à la cohérence. Protéger les journalistes n'est pas une faveur accordée aux médias ; c'est préserver la capacité des citoyens de savoir, de choisir et de demander des comptes. Face à la maladie comme face à la guerre, une information indépendante, accessible et crédible doit être considérée comme une composante de la protection des populations.

Crédits du photomontage de couverture

MONTAGE MIXTE : ARCHIVES ET ILLUSTRATIONS IA
Ces images ne documentent pas la crise de 2026.

La couverture associe deux photographies d'archives et cinq scènes fictives générées par intelligence artificielle. Les scènes générées sont des illustrations, non des photographies de personnes, de lieux ou d'événements réels. Elles sont identifiées ci-dessous par leur position. Aucun montage ne représente un événement réel unique.

Photographies d'archives : elles sont recadrées et redimensionnées, sans modification des personnes. Les lieux, dates et attributions sont précisés ci-dessous.

En haut à gauche : centre de traitement d'Ebola de Mangina (Nord-Kivu), visite du Secrétaire général de l'ONU, 1er septembre 2019. Photographie : ONU / Martine Perret, diffusée par la MONUSCO, CC BY-SA 2.0.
https://commons.wikimedia.org/wiki/File:SECRETARY-GENERAL'S_VISIT_TO_THE_DEMOCRATIC_REPUBLIC_OF_THE_CONGO_(48710453531).jpg

En bas au centre : émission de Radio Okapi à Kinshasa, 19 mars 2020, dans le contexte de la prévention de la COVID-19. Photographie : MONUSCO / Radio Okapi, CC BY-SA 2.0. Cette archive illustre le travail radiophonique, non une scène d'Ebola dans l'est du pays.
https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Radio_Okapi_-_DRC_-_COVID_19.jpg

Les deux archives sont réutilisées sous licence Creative Commons Attribution – Partage dans les mêmes conditions 2.0. Licence :
https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0

Illustrations IA : inhumation digne (haut droite), centre endommagé (milieu gauche), consultation (milieu droite), auditeur âgé avec une radio (bas gauche), journalistes avec caméra et microphone (bas droite). Créées avec GPT Image 2.5 Flare pour cette maquette ; personnes, lieux et situations fictifs. Montage de fond : CC BY-SA 4.0, dans la mesure où ses éléments sont protégés.
https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0

Les logos JED et RSF et les autres contenus du rapport restent soumis à leurs droits respectifs. La réutilisation des archives n'implique aucun soutien à ce rapport de la part des photographes, des personnes représentées ou de leurs organisations.

JOURNALISTE EN DANGER

Informer librement.
Protéger le droit de savoir.

À propos de JED

Créée en 1998 par des journalistes congolais, Journaliste en danger (JED) est une organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de la presse. Elle documente les atteintes à cette liberté, alerte sur les menaces, défend les professionnels persécutés et sensibilise les médias à leurs responsabilités.

L'objectif du rapport

Ce rapport examine le rôle et la responsabilité des médias face à Ebola et à la désinformation en République démocratique du Congo. Il analyse les pressions, les risques et les fragilités économiques qui entravent leur travail. Il propose des réformes pour protéger les journalistes, renforcer l'accès à une information fiable et bâtir un écosystème médiatique indépendant, solide et viable, capable de répondre aux crises sanitaires et sécuritaires.

2 novembre 2026

Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes.

Avec l'appui de:

RSF WITHOUT BORDERS SWEDEN